Conseil Législatif
QUEBEC

Duvernay, Frères & Dansereau
Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX :—212 & 214, RUE NOTRE-DAME
COIN DE LA RUE ST. GABRIEL
MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS
Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE, - - - - - $[illegible]
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - [illegible]
" HEBDOMADAIRE - - - - [illegible]

47ème année. EDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 5 DECEMBRE 1874. No. 76.

LITTERATURE.

LE CHEVAL BLANC.

—o—

(SUITE.)

Nous ne restâmes pas en suspens ; les prévisions du vieux trappeur se trouvèrent encore infaillibles. Des nuages noirs roulaient en montant dans le ciel les uns après les autres, jusqu'à ce que la lune fût complètement voilée par leurs masses opaques. D'abord, ils n'arrivaient que par petits flocons détachés, et laissaient filtrer la lumière par intervalles ; mais ce n'étaient là que les colonnes avancées d'un corps d'armée plus pesant, qui se montra bientôt après, sans laisser une brèche, et s'étendit sur le firmament comme un vaste manteau.

La prairie se trouva plongée dans les ténèbres, et comme ensevelie dans l'ombre d'une éclipse.

Nous ne pouvions suivre plus loin la piste. Le sol même ne se distinguait plus, à plus forte raison les emprientes qui nous avaient guidés ; alors, faisant halte d'un même mouvement,nous retînmes nos chevaux tous à la fois, pour délibérer sur ce qu'il y avait de meilleur à faire.

La consultation fut courte.

Ceux qui composaient cette petite escorte étaient tous des hommes de la prairie ou des vieux praticiens des bois, tous versés dans l'art de voyager dans le désert. Il ne leur fallut que peu de temps pour prendre un parti. Si le ciel restait couvert, il fallait renoncer à la poursuite jusqu'au matin, on suivre la piste à la lumière des torches.

On conçoit que nous nous arrêtâmes à ce dernier projet.

La nuit ne faisait guère que commencer ; il devait s'écouler bien des heures avant que nous eussions pour nous la lumière du jour ; il était impossible de passer ces longues heures sans agir. Quand bien même nous avancerions lentement la certitude d'avancer quelque peu m'aiderait à calmer l'amertume de mes pensées.

" Une torche ! une torche !"

Nous n'avions rien sur nous dont on pût faire une torche, et pas de bois dans les alentours ! On était en pleine prairie et nous ne savions où trouver le flambeau nécessaire ? l'esprit ingénieux de Rube lui-même ne saurait en faire un avec rien.

" Ecoutez, mon capitaine !" s'écrai en français un de mes soldats nommé Leblanc. Ecoutez !"

Puis, dans un anglais écorché qu'il faudrait pouvoir reproduire :

" Si je retournais en arrière à fond de train, pour vous rapporter une lanterne du vilalge mexicain. "

Nous n'étions encore qu'à cinq ou six milles de la rancheria; c'était une bonne idée que celle du Canadien.

Il continua :

" Je connais, voyez-vous, l'endroit même où sont cachées des chandelle magnifiques, une, deux, et même trois grandes chandelles en cire; en cire, vous savez ?

—Quoi ? des cierges?

—Oui, oui, messieurs! des cierges très longs, longs comme des bâtons; on dirait qu'on les a choisis exprès pour éclairer la prairie.

—Vous savez où ils sont? Vous pourriez les trouver, Leblanc?

—Oui, messieurs ; je connais mon affaire, les cierges sont cachés dans l'église, quelque part dans la sacristie.

—Ah, ah ! dans l'église ?

—Oui, messieurs; c'est un grand sacrilége, mon bon Dieu ! Ce n'est pas bien ; mais bah! qu'est-ce que ça fait? Si mon capitaine le permet, et me laisse emmener M. Quackenboss, nous chercherons et nous rapporterons les cierges; oui, je vous réponds de les apporter. "

Malgré le baragoin mélangé d'anglais et de français de mon voyageur, je pus démêler ce qu'il voulait dire.

Il connaissait un dépôt de cierges, et c'était dans l'église de la rancheria qu'on les gardait.

On s'arrêta donc à ce parti, sur quoi Leblanc et Quackenboss, sans plus de délai, retournèrent sur la trace du côté du village.

Le reste de la troupe descendit de cheval ; et, attachant nos montures à des piquets plantés en terre nous nous couchâmes pour attendre le retour de nos deux messagers.

CHAPITRE LVIII.

LA PISTE AUX FLAMBEAUX.

Ainsi réduits à l'inaction, je laissai aller mon esprit à mille réflexions sur les tristes probabilités d'un pareil événement; évoqués par l'imagination, d'effroyables tableaux passèrent devant mes yeux.

Je vis le cheval blanc galoper au loin dans la plaine, poursuivi par les loups, et des vautours noirs suspendus au dessus de lui comme un nuage.

Pour échapper à ces meutes affamées, il me semble qu'il se jetait dans l'épaisseur du chapparal, qu'il y rencontrait la panthère et l'ours qui rôdent au sein des nuits, qu'il y trouvait aussi les épines aiguës des acacias ou des tamariniers.

Je vis un flot rouge qui coulait le long des flancs de l'animal ; et ce n'était pas le sien, mais celui de l'infortunée victime étendue la face renversée sur le dos du coursier furieux.

Je crus voir distinctement les jambes déchirées de la jeune fille, ses chevilles rougies et gonflées par le frottement, ses vêtements arrachées en lambeaux, sa tête affaissée, sa longue chevelure denouée, secouée par la violence de la course en traînant j'jusqu'à terre, ses lèvres pâles et livides, et ses yeux qui me disaient toutes ses tortures.

Il me devint impossible de supporter plus longtemps l'angoisse de mes propres réflexions.

Je sautai sur mes pieds et me mis à marcher par la prairie, comme un insensé.

Alors l'excellent trappeur s'approcha de nouveau, et renouvela ses efforts pour me consoler.

" Nous pourrons," me dit Garey, " suivre la piste à la lumière d'une torche ou d'un flambeau presque aussi vite qu'à celle du jour ; nous aurons fait plusieurs milles de la sorte pendant la nuit, et peut-être avant l'aube aurons-nous le cheval en vue. Il ne sera pas difficile à cerner et à prendre ; à présent qu'il est à moitié apprivoisé, il ne se sauvera pas autant de nous, et, quand bien même, nous viendrions à bout de l'attraper. Une fois en vue, nous ne le perdrons plus des yeux. Quant à la jeune senora, elle n'aura pas grand mal ; il n'y a rien qui puisse lui nuire beaucoup ; les loups ne sauront pas dans quel état elle se trouve, les ours non plus, ni les panthères. Nous sommes donc sûrs de l'atteindre avant demain au soir, et de la trouver très-bien portante, un peu fatiguée, par exemple, et ayant bien faim sans doute, mais enfin sans avoir trop souffert. Nous n'aurons qu'à lui faire reprendre des forces, et tout ira bien comme avant."

Malgré le style un peu rude dont Garey tournait ses consolantes observations, j'appréciai la bonne intention qui les dictait.

Son petit discours eut pour effet de me rendre un peu d'espoir, et ce fut d'un esprit plus calme que j'attendis le retour de Quackenboss et du Canadien.

[A continuer.]

TÉLÉGRAPHIE

(De toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVÉ DE *LA MINERVE*

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec 4 décembre.

L'ORATEUR prend son siége à 3½ heures p. m.

M. JOLY demande d'ajourner à lundi les débats sur l'adresse afin de donner aux membres français l'occasion de lire les explications des ex-ministres.

M. OUIMET s'oppose à l'ajournement du débat sur l'adresse, mais suggère que la séance soit ajournée à sept heures et demie pour entendre les explications de M. Chapleau qui sera alors présent.

Il est alors déclaré que la Chambre s'ajourne jusqu'à sept heures p. m.

Québec, 4.

Voici les explication que l'Hon. M. CHAPLEAU a données.

M. L'Orateur,

Je félicite le chef de l'opposition d'avoir fait ajourner la chambre pour entendre des explications que je me serais peut-être cru dispensé de donner *proprio motu*, si j'avais été a mon siége au commencement de la séance, mais je remercie la chambre de la bienveillance qu'elle me témoignée en accédant à cette demande. J'étais membre du dernier cabinet et je n'ai donné ma démission que par l'intermise de mon chef,le premier Ministre ; par conséquent les explications de ce dernier devraient être acceptees comme suffisantes, pour ceux des ministres qui n'ont résigné qu'avec lui. Quoiqu'il en soit l'ajournement de la chambre me paraît exprimer un désir auquel je me fais un devoir d'obéir. Voici les explications que j'ai a fournir.

Je ne veux pas ici, M. l'Orateur rapporter tous les détails de la transaction des Tanneries. J'ai simplement à constater certains faits qui me sont personnels. L'échange de la propriété des Tanneries a été autorisé par un ordre en conseil et l'un des ministre M. Archambault a été chargé de passer les contrats.

Je n'ai pas vu les titres des propriétaires du terrain offert en échange de la terre appartenant au gouvernement. Comme je l'ai dit, dans une lettre que les journaux ont reproduite, pour des raisons personnelles très-graves j'ai été obligé de m'absenter pendant plusieurs jours et je n'ai pu par conséquent prendre une part active dans la transaction. J'en avais approuvé les préliminaires et le principe. Confiant dans les informations obtenues par le ministère, tout le cabinet moins M. Robertson en avait fait autant. Quant aux informations subséquentes qui ont modifié l'opinion de quelques-uns de mes collègues elle ne me sont pas parvenues puisque j'étais absent de la province.

Cependant, après avoir appris les détails de l'affaire de la bouche même du Premier ministre en qui j'avais confiance et dont l'honorabilité était au-dessus du soupçon au dire même de ses collègues qui se sont alors séparé de lui après avoir écouté le récit de tous les faits, je n'ai pas cru devoir retirer à M. Ouimet ma confiance et je suis demeuré dans le cabinet dont il était le chef.

Il me semblait qu'il n'y avait là tout au plus qu'une affaire départementale et non pas ministérielle ; c'est-à-dire qu'on pouvait motiver une enquête sur l'un des départements du ministère, mais non pas mériter au ministère tout entier la censure publique et la déchéance sans procès préalables,ans une investigation qui aurait fait à chacun sa part de responsabilité.

J'étais présent à la séance du Conseil ou furent entendus les représentants du " Montreal General Hospital." Je m'opposai alors à la donation gratuite d'un terrain valant une somme aussi considérable, somme que ces délégués fixaient eux-mêmes à 30 ou 40 milles piastres. Je me fondais sur ce principe qu'il était dangereux de donner en pur don une telle valeur à une corporation civile, qui pouvait en disposer plus tard sans l'aveu du gouvernement.

Je fis remarquer qu'il n'était pas de bonne politique de faire pareil don à une institution protestante sans donner l'équivalent à une institution catholique vouée au même but philantropique. J'ai ajouté ensuite devant les membres du cabinet qu'il vaudrait mieux vendre la propriété à l'enchère publique ou tout au moins à un particulier qui en offrirait un prix raisonnable et partager le prix de la vente entre deux hopitaux, l'un catholique et l'autre protestant.

J'ai exprimé la même idée quelques jours plus tard à M. Judah, l'un des délégués du " Montreal General Hospital," qui vint me parler de cette affaire dans le vestibule de la Cour du Banc de la Reine. Mais si je ne me trompe, le procureur-général exprima alors des doutes sur notre droit de disposer du terrain par vente pure et simple.

Quant à l'échange, je le crois un acte légal et j'ai dit plus haut quelle part de responsabilité m'en revient.

J'ajouterai simplement que M. Archambault a été chargé par tout le cabinet de passer le contrat et d'examiner les titres des propriétaires du terrain offert au gouvernement. Ces titres, on ne me les a pas soumis et il ne m'appartenait pas de les réclamer lorsque le cabinet avait chargé un autre ministre d'y voir et lorsque ce ministre avait et l'expérience des affaires et une haute position professionnelle.

J'ai cru devoir donner ces quelques mots d'explications en me réservant pleinement le droit de donner plus tard, s'il me paraît opportun de le faire, mon appréciation sur l'importance politique qu'on a voulu donner à cet acte et sur la sincérité du mouvement qu'on a soulevé à ce sujet.

SEANCE DU SOIR.

M. JOLY—Je demanderais à l'hon. ministre des terres de vouloir nous donner des explications au sujet de la formation du ministère dont il forme parti.

M. BELLINGHAM demande à M. Chapleau de repeter en anglais ce qu'il vient de dire en français; la question dont il s'agit est si importante, dit M. Bellingham, que nous aimerions à entendre en anglais les explications de M. Chapleau.

M. CHAPLEAU—Je ne vois pas quel droit l'on a de me demander de parler en anglais mais n'importe, je suis prêt à me rendre au désir exprimé par l'hon. membre pour Argenteuil.

Il répète ses explications en anglais.

M. MALHIOT—Je me rends avec plaisir à la demande de M. JOLY mais je dois dire que la Chambre n'a pas le droit d'attendre de moi des explications sur la politique générale que nous entendons suivre. L'on sait dans quelles circonstances le ministère actuel a été formé.

M. DeBOUCHERVILLE a accepté la charge qu'on lui offrait aux conditions suivantes :

1o. A condition de faire une enquête sur l'affaire des Tanneries ; 2o. A condidition de faire passer une loi électorale pour mettre fin à la corruption que l'on déplore depuis longtemps.

M. JOLY—Je demande à M. Robertson de répéter la même chose en anglais.

Ce qui a lieu effectivement.

L'adresse en réponse au discours du Trône est proposée par M. LAROCQUE et secondée par M. CAMERON.

M. LAROCQUE—Ce n'est pas sans une certaine crainte que j'ai accepté la tâche que l'on a bien voulu me confier. L'excitation a été grande dans le pays à l'occasion de la transaction des Tanneries; mais lorsqu'on apprit que M. DeBoucherville était appelé à former une administration, le public fut satisfait, grâce à la confiance que faisaient naître l'honorabilité et les talents de ce monsieur.

Espérons que le gouvernement ne tardera pas à prendre les mesures nécessaires pour faire rentrer dans le domaine public ce que la malhonnêteté ou la fourberie en avait fait sortir. Je suis convaincu que le gouvernement se hâtera de prendre des procédures légales pour se faire restituer ce terrain.

Les élections qui ont été décidées devant les tribunaux font voir l'importance d'avoir une bonne loi électorale pour arrêter la corruption et faire un peu plus respecter le serment.

Je suis heureux de constater les excellants résultats de la politique suivie par le gouvernement au sujet des chemins de fer. Mon expérience au nord et au sud du fleuve m'a convaincu des bons effets de cette politique. Dans beaucoup d'endroits elle a eu pour effet de faire augmenter considérablement la valeur de la propriété.

J'espère que nous examinerons avec soin les comptes publics. Nous le ferons avec d'autant plus de plaisir que l'hon. tresorier nous a annoncé un surplus. Je félicite donc notre habile trésorier auquel un homme bien qualifié sur cette matière, M. Holton, a si bien rendu justice lorsqu'il était dans cette Chambre, nous sommes tous unis par le sentiment du bien public et du devoir.

Eh bien unissons nos efforts pour faire le bien et nous aurons la satisfaction de voir la prospérité régner dans ce pays

M. CAMERON—C'est avec plaisir que je seconde cette motion.

Il existe dans notre constitution un principe sacré, c'est qu'on ne doit condamner personne avant de l'avoir entendu. Eh bien on devrait appliquer ce principe aux ex-ministres et demander de suite une enquête sur les faits qui ont amené la résignation du précédent gouvernement.

Je suis heureux de voir que le gouvernement va faire passer une loi pour mettre fin à la corruption électorale.

Une autre chose qui me fait plaisir c'est de voir que le gouvernement actuel est décidé à suivre la politique libérale de son prédecesseur au sujet de l'émigration. Cette conduite du gouvernement mérite bien de notre part comme membre indépendant de cette Chambre.

M. JOLY.—C'est la première fois que je vois que l'on s'occupe de discuter l'adresse avant que l'on ait distribué aux membres de cette Chambre les résolutions en réponse au discours du trône.

M. MALHIOT prétend que les résolutions ont été distribuées.

M. JOLY.—Nous ne les avons pas (plusieurs membres) nous ne les avons pas, nous ne les avons pas!!!

M. MALHIOT dit que M. Joly se conforme à cette petite formalité pour faire ajourner les débats. Mais qu'il ne croit pas la chose possible. (dans l'intervalle on distribue les résolutions aux membres.)

M. BEAUBIEN—Il ne m'appartient peut être pas de prendre la parole maintenant, mais la conduite de l'opposition me force à parler. Je suis surpris de voir l'opposition demander un sursis ; elle qui autrefois ne trouvait jamais que les choses allaient assez vite.

J'ai un reproche à faire à mes amis : c'est que moi qui demeure tout près du terrain des Tanneries,on ne m'ait pas parlé de cette transaction. Je l'ai apprise par les journaux. Je suis d'opinion que la Province a subi une perte considérable dans cet échange.

Ce terrain aurait dû être vendu à l'enchère et j'espère que le Procureur-Général si la chose est possible, fera rentrer dans le domaine public le terrain des Tanneries. Nous avons subi dans cette transaction une perte d'au moins $100,000.

Je n'accuse pas mes amis de malhonnêteté, mais je dis qu'il y a eu faute et mauvaise administration.

M. BACHAND—On a eu presqu'autant de difficultés à obtenir la distribution des résolutions que le ministère en a eu pour trouver un moteur et un secondeur à l'adresse.

Evidemment le gouvernement n'est pas heureux lui qui a eu tant de misère à naître. A la dernière session, un autre gouvernement était en tête de cette Chambre avec une forte majorité. On prevoyait à la dernière session que l'ex-gouvernement ne passerait pas la prochaine session ne pensant pas que le gouvernement reclamerait sa retraite sitôt.

M. BACHAND passe rapidement en revue les circonstances qui ont donné lieu à la transaction des Tanneries, puis continue.

Il est étonnant de voir combien on s'est hâté de faire cette transaction. Le public n'a été informé de cette affaire seulement après que Leduc eut vendu à Rice, et Rice à Middlemiss, et après que ce dernier eut échangé avec le gouvernement. Mais il paraît que l'on n'avait pas l'intention de faire connaître si tôt la transaction. Eh bien ! Il n'y a rien d'étonnant si l'opinion publique a si unanimement condamné cette transaction, lorsque l'on considère le secret qui l'a d'abord entouré et l'immense disproportion dans les valeurs des deux terrains.

M. Ouimet se voyant abandonner de membres les plus importants de son cabinet persiste à braver l'orage. Ce n'est qu'au dernier moment lorsqu'il est resté presque seul qu'il se décide à résigner. Il avait voulu attendre l'arrivée de M. Robertson d'Angleterre. Je ne sais pas si M. Ouimet a pris comme un compliment le mot fourberie tombé des lèvres de M. Laroque en parlant de cette transaction. La conduite de M. Robertson présente une singulière anomalie. En effet, après avoir résigné pour rester les mains nettes, si l'on en croit un journal, il a dit dans un discours prononcé à Sherbrooke qu'il était prêt à former partie d'une administration dont M. Ouimet serait le chef.

M. CHURCH dit qu'il est autorisé à dire que le rapport du *Chronicle* n'est pas exact.

On envoie chercher M. Robertson.

M. ROBERTSON, J'ai dit à M. Ouimet que je consentirais à former un ministère avec lui, ou a le servir comme député à condition qu'il explique la transaction d'une manière satisfaisante.

M. BACHAND,—Je disais donc que les ministres qui persistaient à ne pas résigner auraient dû le faire en voyant ce que disaient les journaux conservateurs.

Enfin M. DeBoucherville fut appelé ; on pensait que la barque qui venait d'être brisée pouvait être réparée et remise à flots.

Si l'on en croit M. Malhiot, le gouvernement actuel a été formé pour faire une enquête et pour passer une loi électorale ; cela ne suffit pas. L'ancien gouvernement est tombé parce qu'il avait fait subir une perte à la province. Eh bien, il incombe à l'administration actuelle non-seulement de faire une enquête mais encore de prendre les procédures nécessaires pour faire retirer cette propriété à la province, c'est là l'opinion de la *Gazette de Montréal* que l'on n'accusera pas de partialité envers le gouvernement.

Autrefois le Roi seul avait le privilége d'aliéner le domaine public mais cette prérogative n'existe plus. Nous avons une loi qui autorise le gouvernement à vendre les terres publiques, mais je nie au gouvernement le droit de pouvoir changer une propriété de la province contre une propriété appartenant à un particulier. Dans 32 vict. ch. 11 on mentionne les cas ou le Gouverneur peut faire des dons mais on ne mentionne pas qu'il puisse faire des échanges. Todd dit formellement qu'un échange de propriété ne peut pas avoir lieu entre un particulier et le gouvernement. Il est donc du devoir du gouvernement de faire annuler sans délai cet échange avant qu'il surgisse de nouvelles complications En Angleterre on s'est servi du " *sciere facias* pour faire revoquer les octrois de la couronne, chaque fois qu'une injustice avait été commise, a l'appui de cet argument je citerai Chittey et Brown qui mentionnent eux aussi ce moyen.

Nous trouvons dans nos statuts une loi qui permet à la cour supérieure de revoquer lettres patentes. On le voit donc notre droit comme les autorités que j'ai citées fournissent des moyens de faire annuler cette transaction.

Mais il y a encore un autre moyen,c'est que le commissaire des terres n'avait pas le droit de faire cette transaction.

Ce qui le prouve c'est que l'ordre en conseil a été passé le 27 juin et que l'échange a eu lieu le 1er de juillet et enfin que cet ordre en conseil n'a été sanctionné que le 1er de juillet. Ainsi lors de la transaction l'Ordre en Conseil n'était pas parfait et partant le Commissaire n'avait pas le droit de transiger. Il y a trois mois que la transaction a eu lieu et l'on n'a pas encore pris les procédures nécessaires pour faire annuler l'échange. Cela a lieu de nous faire croire que le gouvernement se bornera uniquement à faire une enquête, je me joindrai à toute tentative ayant pour but d'amener une solution de cette malheureuse affaire des Tanneries.

M. BELLINGHAM.—Blâme M. Robertson des paroles qu'il a prononcées à Sherbrooke. Il dit que ce qui a donné lieu à tant d'excitation à Montréal c'est qu'on a vu mêler dans l'affaire des Tanneries les noms de gens qui avaient été impliqués dans le scandale du Pacifique.

M. ANGERS.—La conduite de l'opposition ce soir montre qu'elle est nerveuse ; elle a peut-être raison elle qui est depuis si longtemps déçue dans ses espérances. Le député de St. Hyacinthe a pretendu que la vente en pareille matière ne pouvait être annulée que dans le cas de fraude. Les autorités qu'il a citées démontrent pas ce qu'il prétend. Notre droit veut que la vente n'est pas annulable pour lésion entre majeurs. Or le gouvernement qui nous a précédé était certainement majeur. (Rires.)

M. Bachand a dit qu'il y avait eu fraude, mais il n'a pas démontré qu'il y avait eu dol. Jusqu'à hier nous ne connaissions pas les faits. Eh bien ! d'un côté on affirme une chose et de l'autre côté on dit le contraire. Le gouvernement veut attendre un peu pour connaître les faits avant de faire un procès téméraire. Laissons faire l'enquête et ensuite nous verrons ce que nous aurons à faire.

M. Bellingham a voulu se contenter de critiquer la définition d'un membre indépendant donnée par M. Caméron. Cette définition est parfaitement exacte suivant moi.

M. LAROCQUE—Demande si M. Bellingham a prétendu qu'il n'était pas un membre indépendant. (Rires).

M. BELLINGHAM—Non!! Non!!!

M. ANGERS—M. Bellingham a voulu jeter du discrédit sur le gouvernement actuel parceque M. Robertson en fait partie, cependant on a vu dans les journaux une lettre de M. Bellingham, dans laquelle il disait qu'on avait parlé de lui comme devant faire partie du nouveau ministère, il ne s'est pas recrié ; il a seulement dit qu'il aurait consulté ses électeurs avant d'accepter. Quant à la loi électorale, ce n'est pas du tout un vol que nous faisons à l'opposition, non, c'est une loi nouvelle qui mettra fin à la corruption.

En terminant, je dois dire que si le gouvernement constate d'après les faits que le contrat est annulable il le fera annuler.

M. GERIN—J'avoue que les paroles de M. Angers n'ont pas été suffisantes pour jeter de la lumière sur la questian. Il me semble qu'avant d'accepter la tâche de former un gouvernement, on aurait dû s'enquérir des faits et voir si l'on pouvait faire annuler le contrat. On ne discute pas l'affaire des Tanneries.

Tous ceux qui ont donné des explications, l'on fait pour se disculper personnellement, pas un des anciens ministres est venu dire qu'il avait connu toute cette affaire dès le commencement. Qu'est-ce que cela signifie? Cela prouve que c'est une mauvaise affaire. Du reste, tous les hommes d'affaires se sont accordés à dire que cette transaction était mauvaise. Or ces hommes n'ont pas agi ainsi dans le seul but de renverser un gouvernement.

Il y a plus,on n'a vu M. Irvine résigner son portefeuille après être allé à Montréal. Eh bien! ce Monsieur n'a pas donné sa resignation pour jouer un tour. On a vu encore le trésorier qui s'est occupé de cette question résigner. Pourquoi ? Parcequ'il avait constaté que la transaction était mauvaise.

Je conçois parfaitement l'attachement de l'honorable trésorier pour les deniers de la province après une union de plusieurs années. C'est probablement ce qui l'a engagé à entrer dans ce gouvernement pour donner encore ses soins paternel au trésor public, mais il en a si bien soin que l'on peut lui pardonner cet attachement extraordinaire au trésor ?

Quel était le devoir des nouveaux ministres en voyant l'indignation publique? Il y avait là un devoir que ceux qui connaissaient le mot de patrie, devaient comprendre. Le gouvernement aurait dû s'enquérir des faits avant de se charger de l'administration de la chose publique. Pourquoi n'aime-t-on pas à faire un procès? c'est peut-être parce qu'on craint que que le possesseur actuel du terrain fera des révélations terribles. En tous cas, tout le monde a avantage à ce qu'il y ait un procès. Si l'on ne fait pas un procès, l'opinion publique croira qu'il y a eu fraude. Le gouvernement en arrivant au pouvoir, aurait dû prendre les moyens de faire annuler le contrat ; autrement,à quoi bon changer de gouvernement ! Pour perpétuer une fraude ou une maladresse ?

L'hon. Trésorier, malgré tout son zèle, n'a pas voulu aller au fond de toute l'affaire, lui qui voulait rester les mains nettes. Les ministres avaient dans le cours des délibérations du Conseil Exécutif,tous ses grands secrets dont parle M, Angers. Pour ma part, je ne puis pas accepter comme satisfaisantes les explications qui ont été données par le gouvernement, et si chaque fois qu'il découvrira un mal, le gouvernement demande d'attendre une prochaine session, je dis que ce n'est pas un gouvernement qui mérite la confiance publique. Du reste, le discours du trône n'est pas si considérable qu'il n'ont pris tout le temps du ministère. Quant à la loi électorale, c'est probablement celle d'Ontario ou celle d'Ottawa. Ainsi, ce n'est pas cette loi qui a dû prendre tout le temps du gouvernement, à moins que ce ne soit une conception toute-à-fait nouvelle.

Après avoir lu le discours du Trône je ne vois pas que nous ayons une nouvelle politique. Nous avons seulement de nouveaux hommes parfaitement honorables du reste. On n'oppose pas le gouvernement parce qu'il est conservateur, mais parce qu'il est composé d'hommes qui veulent asservir le parti conservateur à des intrigues personnelles, à des transactions malheureuses pour ne pas dire plus.

M. TRUDEL—Il y a des règles constitutionnelles qui exigent qu'on ne condamne pas un gouvernement aussi vite qu'on l'a fait ce soir. Plusieurs députés ont parlé de cette transaction des Tanneries et personne ne l'a gratifiée. Eh bien ! moi je veux la gratifier par mon vote mais seulement lorsque je connaîtrai les faits qui seront révélés par l'enquête.

Avant de nous prononcer nous devrions attendre que la chose soit régulièrement instruite devant nous, avant qu'un tribunal compétent ait décidé du mérite de la transaction.

On a dit que tous les hommes d'affaires avaient condamné la transaction des Tanneries. Eh bien ! j'ai entendu un millionnaire affirmer que la propriété Leduc avait plus de valeur que l'autre. Je ne prétend pas que ce soit là mon opinion personnelle, mais je constate un fait. J'ai fait un examen des propriétés et j'avoue que j'ai trouvé que c'était une transaction malheureuse, mais attendons l'enquête avant de risquer un jugement sur cette affaire. Quelqu'ait été la conduite de l'ancien gouvernement, ce n'est pas là la question. Nous devons dans le moment nous occuper du ministère actuel qui nous offre toutes les garanties possibles grâce à l'honorabilité et aux talents qui distinguent ses membres.

M. Gérin a dit que la transaction était malhonnête ou maladroite et que dans l'un ou l'autre cas le gouvernement devait faire annuler le contrat. C'est là une hérésie légale. Avant d'intenter une action il faut d'abord constater s'il y a véritablement un droit d'action. Eh bien ! nous pourrions le constater après une enquête sur ces faits.

Je prétends que si le Procureur-Général était convaincu qu'il y avait eu fraude il aurait du faire saisir avant jugement la somme qui a été payée.

M. IRVINE.—Comment pouvais-je prendre des procédés legaux quand M. Ouimet admettait que la transaction était bonne ?

M. TRUDEL.—Je ne blâme pas M. Irvine, mais je dis que si l'on fait un reproche à ce que l'on retarde à prendre des procédés, ce reproche retombe sur le Procureur-Général.

Il me semble que le Procureur-Général pour les affaires de son essort, pouvait prendre des procédures sans avoir aconsulter son chef Ainsi le Procureur-Général n'a pas besoin d'un Ordre en Conseil pour intenter une poursuite criminelle. Le Procureur-Général agit au nom de Sa Majesté et peut, lorsqu'il y a urgence prendre des procédés sans avoir consulté son chef. En un mot si la transaction pouvait être annulée un mois plus tôt, elle pourra aussi bien l'être un mois ou deux plus tard. Je dis donc que s'il n'y a que ce reproche à faire au gouvernement, on peut lui voter confiance sans aucune crainte.

M. BELLEROSE—Il me coûte de mettre des opinions sur cette grande question des Tanneries. On m'a accusé d'ambition, mais ma vie publique est là pour prouvé le contraire.

Je suis, grâce à ma position, indépendant de n'importe quel parti. J'ai dit et je répète que l'ex-gouvernement méritait la censure publique et je le repète ce soir. Ai-je besoin d'une enquête pour savoir si celui qui signait le contrat des Tanneries avait ce droit là. Non. Je ne le pense pas puisqu'il y a des officiers en loi dans le gouvernement, c'est pour s'en servir et l'on aurait dû soumettre ce contrat à ses officiers avant de résigner.

Non, je n'ai pas besoin d'enquête pour dire que le gouvernement a violé la constitution et mérite condamnation. Je la condamne parcequ'il a violé la constitution.

Dans les circonstances actuelles je vois plus que des hommes, je vois l'intérêt public, le salut du pays. Je n'hésite pas à le dire, il y avait dans l'administration qui vient de tomber sous le mépris public, des hommes bien moins conservateurs que certains hommes que je vois de l'autre côté de la Chambre. Je blâme l'ancien gouvernement à cause de la promptitude qu'il a mise à faire signer le contrat.

Pourquoi n'a-t-on pas fait justice à la demande de M. Irvine qui, par dépêche, demandait de s'assembler en Conseil avant de signer le contrat ?

Il n'y a qu'un seul membre de l'ex-gouvernement qui se soit complètement lavé les mains sans M. Irvine qui a sans délai dégagé sa responsabilité.

Quant à ceux qui ont persisté jusqu'à la fin à résigner ils sont tous coupables. Je diffère d'opinion donc avec le député de St. Hyacinthe et je blâmerais le gouvernement d'avoir intenté une action ; c'eût été une conduite insensée que de prendre des procédures sans savoir s'il y avait lieu de le faire. J'ai dit que j'étais conservateur et comme tel je suis prêt à accorder ma confiance au ministère actuel, à la condition qu'il ne suive pas la conduite de son prédécesseur.

M. DAVID.—Quand même qu'une action aurait coûté quelque chose à la Province, c'aurait été une satisfaction pour le public et il me semble qu'on aurait du le faire. Il existe une loi ordonnant la vente à l'enchère des terres de la Couronne. Pourquoi n'a-t-on pas suivi cette loi dans le cas actuel ? Dans cette transaction la Province de Québec a perdu une forte somme. MM. Workman et Delisle qui ont des terrains voisins de ce terrain les vendent à 25 cents du pied. Le terrain du gouvernement valait au moins un quart de million.

Comme on le sait, ce terrain a été échangé entre la moitié de la ferme Leduc dont le total est évalué à $38,000. Je regrette que pour l'information de cette chambre et du public le nouveau gouvernement n'ait pas mis le contrat en question devant nous. Dans cette transaction,la Province de Québec a perdu au moins un quart de million. Evidemment l'ex-gouvernement était aveugle lorsqu'il a fait cette transaction, qui, si elle n'est pas malhonnête est certainement malheureuse.

Pourquoi le Premier n'a-t-il pas consulté des hommes d'affaires avant de faire ce contrat ? Pourquoi n'a-t-on pas consulté M. McGauvran, un ami de l'ex-gouvernement ? On ne l'a pas fait parce qu'on avait peur de n'être pas approuvé.

Voilà deux mois que le nouveau ministère est au pouvoir et il n'a rien fait pour faire annuler cette vente. On a eu tort, mais quel est le coupable ? Je crois qu'une action aurait fourni un excellent moyen de le découvrir. Ce matin je suis allé demandé, le contrat pour l'examiner et l'on m'a dit qu'il était à Montréal. Je trouve cela fort étrange. L'on aurait du le soumettre à l'examen de cette chambre.

M. ALEXANDER regrette de voir avec quelle légèreté le gouvernement a traité une question si importante.

M. OUIMET.—Je ne dirai que quelques mots d'explications pour prendre une position devant cette chambre.

Lorsque j'étais à la tête de l'ex-gouvernement, j'ai toujours agi honnêtement et franchement et je regrette de voir qu'on ait tant dénaturé nos intentions. Je félicite cette administration d'avoir accordé un comité d'enquête et si cette chambre me refuse l'enquête, je prétends quelle me refuse justice. J'ai des témoins à faire entendre pour prouver contre la haute évaluation faite par M. David. J'ai des temoins à faire entendre pour prouver que ça n'a pas été une transaction malhonnête. Si la chambre me refuse ce comité d'enquête, le pays ne ratifiera pas une telle conduite. En justice, je demande qu'une enquête soit instituée. On reproche au ministère de n'avoir pas pris une action.

Pourquoi une action ? La chose était impossible, car on ne connaissait pas les faits sur lesquels pouvait bâser une action et je ne les connaissais pas moi-même. D'autant que je puis connaître, la transaction, j'affirme qu'il n'y a eu aucune fraude.

Comme M. Robertson, je me présente les mains nettes devant cette Chambre et je défie qui que ce soit de prouver que j'aie en rien profité de cette transaction.

M. Irvine, bien que j'aie différé d'opinion avec M. Ouimet au sujet de cette transaction, je n'ai jamais douté de la parfaite honnêteté de mon ex-collègue.

Et la Chambre s'ajourne à 2 heures du matin.

—o—

LEGISLATURE D'ONTARIO.

Toronto, 4.

L'ORATEUR prend le fauteuil à 3 heures.

Après les affaires de routine,

M. RYKERT fait motion que le comité ait la permission de continuer ses investigations durant la séance du Parlement.

Adopté.

Le bill du proc.-général sur le fonds de réserve des municipalités est lu une troisième fois.

Le même fait la 2me lecture de son bill sur les assurances contre le feu.

Il est référé au comité.

Le PROCUREUR en proposant la seconde lecture du bill sur les elections explique que l'objet du bill était d'introduire une mesure calquée sur la loi d'election d'Ottawa et que la besogne remplie maintenant par la Cour du Banc de la Reine, le serait par la Cour d'Erreur et d'Appel.

Il dit aussi que ce bill renferme une clause pour exiger de tout membre elu de jurer sous serment, avant de prendre son siége, qu'il n'a fait aucune dépense illégale d'argent pour fins électorales et qu'il n'en fera aucune après avoir pris son siége, pour les mêmes fins.

Il y a une autre clause pour la procédure à suivre sur la contestation d'élection.

Le bill est lu une seconde fois.

Quelques bills de peu d'importance passent à leur seconde lecture.

—o—

Québec, 4.

Le *Canadien* accuse M. Cauchon d'intrigues auprès des députés pour les engager a voter contre le gouvernement, de prédire sa défaite, pensant par là jeter le découragement parmi ses amis.

M. Letellier est arrivé à Québec pour diriger des intrigues contre le gouvernement ; il paraît qu'à Ottawa on n'a pas confiance dans les petits chefs de Québec.

Québec, 4.

L'opposition présentera un amendement à l'adresse blâmant le gouvernement de n'avoir pas pris de mesure pour faire annuler le contrat d'échange des Tanneries.

Jamais on a vu les rouges intriguer plus effrontément.

Ils promettent à ceux qui passeront de leur côté de les laisser élire sans opposition; pas mal pour des partisans de la pureté électorale.

Québec, 4.

A une reunion des directeurs des compagnies du chemin de fer de la Rive Nord et de Colonisation du Nord, tenue ici le 2 courant, des résolutions relatives aux matières et aux intérêts des deux compagnies ont été passées et une députation a été nommée pour se rendre auprès de l'Hon. Alex. McKenzie. Elle lui présentera un mémoire de la part des deux compagnie. La députation a demandé une entrevue à l'Honorable Premier pour le 15 courant.

Québec, 4.

Après les affaires de routine, la Chambre s'est ajournée à six heures, pour attendre l'arrivée de M. Chapleau.

Ottawa, 4.

Une députation est ici à l'heure qu'il est pour régler la question des better termes que demande le Nouveau-Brunswick. Elle aura une entrevue demain avec le Premier Ministre. Une autre députation demande au gouvernement l'extension de la branche du chemin de fer de l'ouest jusqu'à la Rivière Française.

M. Shenbal qui a opposé l'Hon. Peter Mitchell à la dernière élection est ici pour affaires de chemins de fer dans sa Province.

M. Pickard M. P. pour York N. P. est ici.

L'Hon. George Brown est arrivé ce matin ; il est l'hôte du gouverneur-général.

Les noms de ceux qui ont fait des offres pour fournir les lisses du chemin de fer du Pacifique sont connus. Les lisses devront être délivrées à Montréal et le ministre des Travaux Publics surveillera la livraison.

La soumission acceptée a été celle offrant des lisses de la compagnie dite " The Dowlais Steel & Works, " de la Province de Galles, Angleterre.

Service de la Presse Associée

(Pour " La Minerve. ")

EUROPE.

(Par le câble transatlantique.)

Rome, 3—La Chambre des Députés à l'unanimité passé une résolution pour accorder une pension annuelle à Garibaldi

Londres, 3—Un télégramme des Carlistes dit que le général Despujulo commandant un corps d'armée du gouvernement à Valencia a été complètement défait par les Carlistes et obligé de retraiter à Morella après avoir éprouvé une perte de 600 hommes tués ou blessés et 450 hommes fait prisonniers.

Berlin, 3—Le gouvernement Prussien a lancé une circulaire aux autorités Provinciales leur ordonnant de mettre le peuple en garde contre les représentations des agents d'émigration du Brésil et constatant que les émigrants Allemands reviennent au pays plus pauvre qu'à leur départ.

Bruxelles, 3—Vermescha, Editeur du journal le " Père Duchesne," journal officiel des communistes de Paris a reçu ordre de quitter la Belgique.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M.

AMERIQUE.

New-York, 4 déc. — Les fabricants de boites se sont mis en grève. Il y a quelque temps, les propriétaires d'ateliers ont réduit les gages dans une proportions de ½ de centin par boîte. Les ouvriers ont rejeté cette proposition. Avant,ils avaient deux centins par boîte.

Ils sont résolus à continuer la grève tant qu'ils n'auront pas leur premier prix. De nouveaux ouvriers ont été engagés.

Washington, 4 déc.—Le comité chargé de rédiger un code international pour l'Amérique s'est réuni, hier soir,

L'ex-gouverneur du Massachussets Washburn, présidait. Des résolutions ont été adoptées demandant au gouvernement de prendre part à la conférence qui se tiendra à la suggestion du gouvernement de la Russie.

New-York, 4 déc.—Elbert Jackson a été trouvé coupable de meurtre, hier soir comme complice de Jarvis, assassin de G Jones. Ils ont été condamnés à être pendus le 15 janvier prochain.

Watertown, 4 déc.—Hiram Smith a été exécuté aujourd'hui pour complicité dans le meurtre de Chs. Wenbam. Il n'a pas montré un moment de faiblesse et disait en montant à l'échafaud qu'il était prêt à mourir.

Buenos-Ayres, 4 déc.—Le gouvernement a rejeté les propositions du général Mitre et celui-ci a dû se rendre avec son armée. La paix est rétablie dans la province de Buenos-Ayres.

Havane, 4 déc.— Les directeurs de la banque Esoagnole ont prêté au gouvernement une somme de $12,500,000.

Pour rembourser la Banque, le gouvernement fera voter une taxe de cinq pour cent.

New-York, 4 déc. — L'affaire Tilton Beecher a commencé à se plaider hier.

Havane, 4 déc. — Le capitaine-général Conchas a lancé une circulaire que publie la gazette officielle, ordonnant aux agents de police de voir avec la plus grande attention à ce que toute personne qui répandrait des nouvelles propres à détruire le crédit du gouvernement fut arrêtée et emprisonnée.

—o—

EUROPE.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 4 déc.—Une dépêche spéciale au *Times*, de Calcutta, dit que le gouvernement est heureux que le prisonnier Gwalior ne soit pas Nana Sahib. La même dépêche dit que le khan Yakoolt est détenu dans une prison de Cabul.

Madrid, 4 déc. — Il y a eu une légère émeute dans la ville de la part d'un bataillon qui a refusé d'obéir à un ordre de partir pour un endroit du nord. L'émeute a été apaisée sans effusion de sang et la tranquillité règne partout dans les casernes. Le bataillon est parti pour sa destination.

Le général carliste Lazano qui a été pris dans un voyage qu'il faisait à Cordoue, et a été fusillé hier à Albaceta, après avoir été déclaré coupable d'assassinat et de pillage.

Paris, 4 déc.—Les organes des républicains croient que le message du Président est dirigé contre les légitimistes, tandisque ces derniers affirment qu'il est dirigé contre les radicaux.

En général le public paraît satisfait du contenu du message.

Londres, 4 déc.—Une dépêche reçue ici de Buenos-Ayres dit que le général Mitre avec son armée a retraité vers le sud et a envoyé un délégué au gouvernement pour s'entendre sur les condition de la paix. Le gouvernement n'est pas décidé à traiter avec les rebels.

Berlin, 4 déc.—Les rapports disant que le procès de Von Arnim avait été ajourné, sont faux ; l'application faite par les conseils du comte, pour ajournement, a été rejetée.

Rome, 4 déc.—Le Pape a formellement refusé de recommander aux Evêques, en prison, au Brésil, de résigner leurs siéges pour assurer leur réconciliation avec le gouvernement Brésilien.

Paris, 4 déc.—M. Washburne, ministre américain à Paris, a donné un dîner, hier, à un certain nombre d'américains. M. Sickles, consul des Etats-Unis en Espagne, y assistait.

Berlin, 4 déc. — Au Reichstag, aujourd'hui, l'on a lu une lettre du prince de Bismark, touchant la décision du comité fédéral de rayer du budget toute somme demandée aux fins de maintenir la Légation allemande,

Herr George, député Bavarois, a fait un discours véhément contre la politique étrangère du prince de Bismark. Il fit remarquer que, en conséquence de l'attitude de la Russie, Bismark avait fait un fiasco en voulant intervenir dans les affaires d'Espagne et qu'il avait manqué à la constitution de l'empire germanique.

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW YORK ET BOSTON.
430 et 432, rue Notre-Dame, Montréal
Agents pour les célèbres manufactures suivantes :
ALBERT WEBER, New-York.
E. D. PEASE & CO., do.
J. & C. FISCHER, do.
HALLET, DAVIS & CO., Boston.
HY. F. MILLER & CO., do.
ORGUES de GEO. WOOD, do.
Nous annonçons respectueusement au public que nous sommes encore à l'ancienne place d'affaires, 430 et 432, rue Notre-Dame, et que nous avons agrandi nos entrepôts, que nous considérons maintenant les plus beaux de la Puissance. Pianos à sept octaves, $275, garantis pour dix ans.
THOMAS A. HAINES, Gérant.
On vient de recevoir un grand assortiment de Tabourets pour Pianos.
7 mars.—aa 160

Geo. Smith & Co.
COUVREURS EN MÉTAL ET GRAVIER
128, Rue Ste. Catherine, MONTRÉAL.
P. S.—Ils se chargent de la réparation des Toits qui ont des gouttières.
21 Octobre. 38—a k

Salamandres de Morris & Ireland
Plus sûres contre les voleurs qu'aucune autre, n'exigeant pas de dépenses pour les verrous et les serrures.
La meilleure Salamandre qui se soit vue à Montréal est maintenant au magasin de
NAP. LEFEBVRE, 158, Rue Notre Dame.
FRED. SCHRAUDER, Agent Général.
21 oct.—37 a k

BONS LITS A RESSORT (ou lits bizarres.) Lequel choisirez-vous ? Anglais et Français, répondent : Le premier sans doute ? et emploierez les Townshend, et vous les achèterez sur la rue Bonaventure. Matelas en crin, à ressort et en laine, lits de plume, paillasses manufacturées. On fournit au commerce. Chez TOWNSHEND, 103 et 105, rue Bonaventure, Montréal.
N.B.—Vieux effets de lit réparés et refaits.
18 septembre. 9—a k

CROMWELL, ANNETT & CIE., 90, RUE WELLINGTON
FONDEURS EN FER
MACHINERIES
Machines pour travailler le fer et le bois, Courroies en cuir et en caoutchouc, etc.
ENGINS A 3 CYLINDRES "BROTHERHOOD'S PATENT,"
Que l'on peut faire marcher assez vite pour pouvoir le mettre en opération directe avec les machines fonctionnant le plus rapidement, les hélices de propulseurs, etc. Les prix sont bien moins élevés que ceux des autres engins de la même [illegible].
J.-S. B. ANNETT, 90, rue Wellington.
18 avril.—182 a k

MACHINES A BRIQUES
Machines à Briques de différentes dimensions et à différentes vitesses.
Machines à Briques fonctionnant d'elles-mêmes, de diverses dimensions.
Des circulaires descriptives sont envoyées sur demande.
AUSSI,
Machines à Briques à Levier.
BULMER & SHEPPARD, Bureau : 244, rue Parthenais, Montréal
31 mars.—169 a k

FAITES FAIRE
Vos réparations du printemps à
L'ATELIER CENTRAL
JAMES CURRIE, (Menuisier et Charpentier)
318, Rue des Fortifications, près de la Place Victoria.
21 avril. 146—a

LA MINERVE

Samedi matin, 5 Décembre 1874.

Un modèle d'effronterie. Le *National* éprouve de temps en temps le besoin de se ruer sur les chefs actuels du parti conservateur, lorsque le soin de salir par ses calomnies la mémoire de Sir George et le caractère de ses anciens collègues lui laisse un moment. C'est une avalanche d'insultes de toute sorte aussi sottes que ridicules, telles que peut en fournir le répertoire démocratique. Depuis quelque temps, l'organe de M. Geoffrion poursuit de ses gros mots M. Masson. Le *National* ne peut souffrir que M. Masson fasse son devoir et soit constamment fidèle à ses principes. La conduite de ce monsieur lui semble une critique si sanglante des agissements de ses propres chefs et de leurs trahisons multiples, qu'il ne peut parler de lui sans rage ni lui pardonner de ne pas ressembler à ses patrons. Tout ce que fait M. Masson pour la cause des Métis lui porte ombrage. On dirait à voir la façon dont il poursuit M. Masson, que celui-ci a suivi les chefs rouges dans leurs trahisons, qu'il a voté contre l'amnistie, chassé Riel de la chambre, pris part à la nomination du juge Wood et manqué de désavouer le bill des Ecoles. M. Masson aurait droit aux louanges et aux caresses du *National*, s'il avait fait tout cela, s'il avait imité MM. Dorion, Fournier et Géoffrion, et la fureur du *National* contre lui ne s'explique que par sa conduite irréprochable sur toutes ces questions.

On se rappelle les injures qu'il a lancées à M. Masson lors de son récent voyage à Manitoba. M. Masson a eu le sort de M. Chapleau et de tous ceux qui veulent travailler pour nos compatriotes de Manitoba. Il a été salué à son départ d'ici par les outrages du *National* et en arrivant là-bas par ceux des feuilles grites de Winnipeg et du *Globe*.

Le *National* trouve encore moyen après cela d'attaquer M. Masson à propos de la question des Ecoles. On imagine difficilement de quelle manière il peut s'y prendre pour cela. Il accuse M. Masson d'avoir " attribué avec emphase au gouvernement le malheur de nos co-religionnaires du Nouveau-Brunswick."

D'abord nous nous demandons quand le *National* a entendu M. Masson parler de cette sorte. La conduite de M. Masson sur cette question a été toute de modération et de calme. Lorsqu'il a eu à parler de cette affaire, au commencement de la dernière session, il s'est borné à exprimer son étonnement sur la conduite des nouveaux ministres, qui n'avaient cessé, l'année précédente, de demander le désaveu de la loi des écoles, et qui ne disaient pas un mot de ce sujet dans leur discours du trône. M. Masson rappela à M. Dorion qu'il s'était prononcé comme lui pour le désaveu, et lui demanda pourquoi les membres du nouveau gouvernement ne soutenaient pas au pouvoir les opinions qu'ils avaient soutenues dans l'opposition. Il ne porta aucune accusation à ce sujet contre le gouvernement. Il y avait encore, à cette époque, cinq mois pour désavouer le bill, et M. Masson ne voulait probablement pas lancer d'accusation formelle contre les ministres avant d'avoir acquis la preuve qu'ils ne voulaient réellement rien faire. Voici au reste le rapport de l'incident parlementaire qui a eu lieu à cette occasion à la dernière session et tel que nous le trouvons dans le *Herald* du 31 :

M. Masson dit qu'il est une question qui a agité le pays à un degré presque sans précédent, c'est celle des écoles. Il pense que l'hon. Monsieur de l'autre côté de la Chambre lui fera la justice en se rappelant sa conduite passée, de dire qu'il avait le droit fondé de s'attendre à ce qu'une allusion fût faite à cette question dans le discours du trône. L'hon. ministre de la justice sait que lui (M. Masson) et ses amis n'ont pas craint d'embarrasser leurs propres amis avec cette question, lorsque l'ancien gouvernement était au pouvoir ; il devra par conséquent ne pas être surpris de le voir demander à ceux qui ont marché avec lui l'année dernière, pourquoi ils n'ont pas désavoué le bill depuis qu'ils sont en position de le faire. Le ministre de la justice n'en a cependant encore rien dit : tout ce que nous savons nous est venu par la voie des journaux. La seule chose qui ait ainsi été rendue publique à propos de cette affaire, est une dépêche d'Angleterre nous disant qu'elles étaient les relations entre les autorités impériales et le Canada relativement au désaveu.

En appelant l'attention sur ces faits, il n'est pas animé par le désir de trouver ces Messieurs en faute. Son but est seulement de presser ceux qui l'avaient secondé ainsi que ses amis dans une occasion antérieure, de compléter l'œuvre qu'ils avaient aidé à commencer. La dépêche à laquelle il vient de faire allusion disait que la Chambre des Communes est impuissante à intervenir et que le Gouverneur Général seul est investi de ce pouvoir. L'orateur a toujours considéré cette insinuation comme une attaque directe contre la constitution. Si la dépêche disait vrai, le plus tôt la clause serait enlevée de la constitution, le mieux ce serait.

M. Masson pouvait encore espérer à cette époque que M. Dorion et ses amis se décideraient à tenir une conduite conforme à leurs opinions passées, et à agir avant que le terme fixé pour le désaveu fût arrivé.

Ce terme est passé depuis trois mois, aujourd'hui, et l'on sait si M. Dorion et son successeur ont tenu leur parole. L'an dernier, ces messieurs étaient d'avis que le bill des Ecoles pouvait et devait être désavoué. Ils faisaient un crime à l'ancien gouvernement de ne pas agir dans ce sens. Parvenus au pouvoir, ils ont fait la sourde oreille lorsque M. Masson leur a rappelé leurs engagements, et ils ont laissé expirer le temps fixé pour le désaveu sans rien faire.

Ce sont pourtant ces hâbleurs et ces hypocrites qui viennent à présent insulter M. Masson sur cette question ; M. Masson dont la conduite irréprochable contraste tant avec la leur ; M. Masson qui a refusé un portefeuille en 1873 parce qu'on ne lui donnait pas de garanties suffisantes à ce sujet. Non seulement MM. Dorion, Fournier et Geoffrion, ont accepté des portefeuilles sans exiger de garanties, mais ils n'en ont pas même demandé, et ils sont restés au pouvoir depuis lors sans plus se soucier d'exécuter leurs promesses.

Conçoit-on que les charlatans de ce parti osent attaquer M. Masson, après cela ? En face de cette conduite si différente de M. Masson et des chefs rouges, conçoit-on que le *National* ait l'impudence de venir attaquer le premier ? Les rouges devraient comprendre qu'ils n'ont pas le droit de parler sur cette question, comme sur celle de Manitoba, et que la trahison est toute de leur côté. M. Masson n'aurait-il pas raison, à présent, d'attribuer au gouvernement le malheur de nos coreligionnaires, et de les en tenir responsables, puisque, étant d'avis que le gouvernement pouvait intervenir, ils ont laissé passer le temps fixé pour intervenir ? Lorsqu'on parle de ces choses-là aux rouges, ils entrent en fureur et répondent par des injures à l'adresse des chefs conservateurs, comme si c'était un moyen d'excuser les trahisons et la fourberie de leurs maîtres

Pourquoi donc les chefs rouges ne sont-ils pas restés d'accord avec eux-mêmes, et, après avoir reproché à l'ancien gouvernement de ne pas désavouer le bill des Ecoles, ne l'ont-ils pas désavoué eux-mêmes? Ils ont eu dix mois pour cela cependant. Mais ils ont préféré faire litière de leurs engagements, et laisser M. Masson et les autres chefs conservateurs rester seuls fidèles à leurs opinions.

Ils ont trahi sur ce point comme sur la question de l'amnistie. Dans l'opposition ils demandaient l'amnistie immédiate, quand même elle n'aurait pas été promise. Il y a un an qu'ils savent qu'elle a été promise, et tous leurs efforts se sont bornés à laisser chasser Riel et condamner Lépine à mort. C'est ainsi qu'ils ont trompé le peuple, après avoir réussi à capter sa confiance. Ces gens-là ne se gênent pas cependant pour insulter ceux qui ne les ont pas imités dans leurs égarements.

ils ne craignent pas de reprocher à M. Masson ce dont eux seuls sont coupables. Le *National* ose même accuser M. Masson et ses amis de s'entendre avec les orangistes du Haut-Canada pour embarrasser le gouvernement avec la question de Manitoba, comme si ce n'était pas l'ancienne opposition qui a elle-même employé cette tactique contre l'ancien ministère. M. Dorion demandait l'amnistie, pendant que M. MacKenzie demandait de censurer Sir John parcequ'il ne livrait pas Riel à la justice. Heureusement que le bon sens public sait faire justice lui-même de ces stupidités. Le dévouement de M. Masson et de ses amis pour la cause des Métis ne saurait être suspecté, et le *National* ne fait que se rendre odieux en essayant de le calomnier. Au lieu de jouer à ce métier de charlatan que n'a-t-il reproduit les adresses de remerciements et de félicitations présentées à M. Masson par les Métis en septembre dernier, lors de son voyage ? Cela vaudrait mieux que d'essayer de diminuer le mérite de M. Masson par ses calomnies. Nous ne sachons pas que les Métis aient encore jugé à propos de présenter de semblables adresses à MM. Fournier et Geoffrion.

Les insultes du *National* sont une preuve que M. Masson a bien mérité de ses compatriotes, et un signe de la crainte que sa conduite irréprochable cause à messieurs les chefs rouges.

Vains efforts Les journaux rouges font des efforts inouïs pour donner le change à leurs lecteurs sur les sentiments et les dispositions de leurs amis d'Ontario. A les en croire, les grits seraient devenus les meilleurs amis des Canadiens-Français et des catholiques. Cette tactique n'est pas nouvelle, du reste. C'est celle qu'ils n'ont cessé de suivre depuis plusieurs années. Le but de tous leurs efforts a été de tromper le peuple de notre province sur le compte des grits leurs alliés, afin de nous faire mieux tomber dans les piéges qu'ils nous tendaient. N'ayant jamais le courage de faire entendre aux grits francophobes et anti-catholiques un mot de reproche ou de blâme, ils s'étudient à pallier leux excès et à faire passer leurs cris de rage contre nous pour des chants d'amitié.

Si nous voulions les en croire actuellement, le *Globe* et ses pareils seraient dévoués corps et âmes aux Canadiens-Français et à Riel. Il est vrai que le *Globe* se prononce encore toutes les semaines contre l'amnistie et contre l'élargissement de Lépine, dont l'idée seule lui paraît *absurde*.

Mais cela n'y fait rien. Le *Globe* est notre meilleur ami, au dire des rouges. Il est actuellement le champion de la cause de Riel dans le Haut-Canada. Et la preuve c'est qu'il soutient la candidature de M. O'Donohoe dans Toronto-Est.

" Voyez, s'écrient-ils en chœur, la magnanimité de notre ami le *Globe*. Il approuve la candidature de M. O'Donohoe qui a voté contre l'expulsion de Riel." La belle preuve. Il faut que les rouges soient bien désespérés pour se raccrocher à un tel brin de paille.

Il est facile de comprendre que le *Globe* ne soutient M. O'Donohoe que parce qu'il est libéral. S'il était conservateur il le combattrait, en se servant contre lui précisément de son vote sur la motion Bowell. Le *Globe* n'encourage pas la candidature de M. O'Donogoe, *parce qu'il* a voté contre l'expulsion de Riel, mais *malgré* qu'il ait ainsi voté. Il cherche à l'excuser auprès des électeurs pour ce qu'il appelle un oubli d'un moment. Tout son plaidoyer en sa faveur se borne à l'argument suivant, qui ne justifie en aucune manière, comme il est facile de le voir, les cris de joie des rouges ; ou bien il faut en conclure que les rouges en sont réduits à un grand désespoir pour se réjouir d'un tel fait :

M. O'Donohoe, dit le *Globe*, a voté contre la motion d'expulsion de Riel. En agissant ainsi, il a suivi son propre jugement, et il n'a pas été seul, car un bon nombre de libéraux de Québec ont voté avec lui, parmi lesquels M. Holton. *Nous différons entièrement d'opinion avec ces messieurs et nous avons désavoué leur acte*, avec la grande majorité des libéraux d'Ontario. Mais faut-il, pour un *seul écart de jugement* le *Globe* à l'air de promettre que cet écart sera le seul, qu'il ne se renouvellera plus, qu'on les déclare indignes de la confiance de leurs constituants.

Nous le demandons, une telle défense, de la part du *Globe*, n'est-elle pas une insulte, un désaveu de la conduite de M. O'Donohoe. Et les feuilles rouges voudraient faire croire que le *Globe* approuve le vote de ce Monsieur. Il ne fait que *l'excuser* auprès des fanatiques de Toronto-Est. Il demande qu'on ne tienne pas rigueur à M. O'Donohoe de cet *écart de jugement* qui sera le dernier.

Le *Globe* est donc encore, comme il a toujours été pour l'expulsion de Riel. Il approuve toujours la motion Bowell. Il n'a pas varié. Ce fait seul suffirait à le démontrer.

Quant à M. O'Donohoe personnellement, il n'a fait qu'imiter un grand nombre de libéraux, que leur position forçait à donner un semblant de satisfaction à leurs électeurs et à ne pas heurter trop brusquement le sentiment de leurs compatriotes. Il a voté contre l'expulsion de Riel, mais il a supporté et supporte encore de toutes ses forces le gouvernement qui a voté cette expulsion et qui a mis la tête de Riel à prix. C'est une manière aussi adroite que perfide de concilier l'esprit de parti et la fidélité aux chefs avec ses engagements.

Bien loin de leur en vouloir, le *Globe* n'a, comme on le voit, que des sympathies pour ces sortes de partisans. Il les aime et les estime autant que s'ils étaient ouvertement pour lui, au lieu de jouer un rôle d'hypocrites. Ces *loosefish* servent d'appâts, et leurs services sont même très prisés du *Globe* et des siens. Nous sommes persuadés que M. MacKenzie n'aurait pas d'objection à voir sa majorité formée uniquement par cette sorte d'indépendants, qui lui nuisent si peu. Puisque le *Globe* soutient M. O'Donohoe, c'est évidemment qu'il le considère comme peu dangereux pour la politique anti-française de M. MacKenzie. Ils ont confiance en lui, comme il a confiance en eux, et s'entendent comme larrons en foire.

Quant au *Leader* et à ses violences contre Lépine et Riel, nous les blâmons et les réprouvons de toutes nos forces. Mais nous croyons que ces violences ne sont pas aussi dangereuses que la haine doublée d'hypocrisie du *Globe* et des autres journaux grits de même acabit. Les feuilles rouges reprochent à l'opposition d'être divisée sur la question de l'amnistie, et de s'en servir comme d'une arme à deux tranchants contre le gouvernement. D'abord, nous ferons remarquer que le *Leader* n'est l'organe que d'une fraction de l'opposition haut-canadienne. C'est le *Mail* qui est l'interprète autorisé du parti conservateur et de Sir John. Or, le *Mail* s'est prononcé pour une politique de conciliation et d'oubli du passé. Les organes rouges-grits se gardent bien de faire voir cette différence, et de parler de cette attitude du *Mail* en face de celle du *Globe*, qui déclare qu'il ne veut accorder d'autre chose qu'une commutation de peine pour Lépine.

Les grits, au contraire, étaient unanimes, dans l'opposition, pour demander le sang de Riel. Ils sont seuls cause que l'ancien gouvernement n'a pu règler promptement cette question. Pendant que M. MacKenzie proposait de censurer le gouvernement de Sir John parce qu'il ne livrait pas Riel à la justice, M. Dorion le censurait parce qu'il n'accordait pas l'amnistie. Ce double mouvement était le résultat d'une entente, où nos vaillants rouges étaient complices, et qui avait pour but de lier les mains au gouvernement. Après cela, ont-ils bien le droit de reprocher aux conservateurs du Haut-Canada d'être divisés sur cette question, lorsque ce sont eux qui ont soulevé les flots populaires à propos de cette affaire ? N'ont-ils pas les premiers donné l'exemple de la duplicité et du fanatisme ? Ils sont seuls responsables de ce qui arrive.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITÉS.

On vient d'organiser à Paris un grand hotel l' " Hotel du Canada " qui est situé rue de Choiseul No. 21, à deux pas des bureaux si biens connus de notre agent d'émigration M. Bossange et tout près de la Bourse et du grand Hotel. Les prix en sont modiques, le propriétaire étant désireux de s'assurer le patronage des canadiens et aucun doute que cette seule maison qui porte un nom canadien meritera l'encouragement, et qu'elle sera le rendez vous de nos compatriotes à Paris.

Une dépêche de San Francisco transmet les nouvelles suivantes au sujet du transit de Venus :

On mande de Chine que le professeur Watson, chef des astronomes américains chargés de l'observation à Pékin du transit de Vénus, a découvert le 8 octobre une astéroïde de onzième grandeur.—Des astronomes anglais sont arrivés à Shanghaï le 16 octobre et sont partis pour Chefoo, d'où ils observèrent le transit de Vénus. —Des astronomes américains se sont installés près de Nagasaki (Japon), pour observer le transit de Vénus. Les astronomes français envoyés au Japon pour observer le même transit hésitent entre Nagasaki et Haogowas pour leur poste d'observation. On mande de la Ville du Cap (Afrique), que le steamer des Etats-Unis *Monongahela* est arrivé à Table Bay, allant au Crozet et aux Iles Kergnelen pour embarquer les astronomes américains qui sont allés observer le transit de Vénus en ces parages.

Notes Locales.

UNION CATHOLIQUE—Le Triduum préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception commencera ce soir, 5 décembre à 7½ heures dans la chapelle du Collège Ste. Marie. Les exercices auront lieu les 5, 6 et 7 courant à 7½ heures p. m. et seront donnés par M. l'abbé Ch. de la Croix Mardi 8, dommunion génerale à 7½ hrs. MM. les avocats et médecins, les étudiants en droit et en médecine, ainsi que les commis marchands sont invités à participer aux bienfaits du Triduum.

FANAUX.—Plusieurs fanaux seront placés ces jours-ci sur la rue Sherbrooke.

PASSAGERS. — Les personnes suivantes sont arrivées par le vapeur *Moravian* venant de Liverpool : M et Mme Robinson, M C E Furlonge, M Whiteford, M. Barber, M J Scott, capitaine Lowing, Mme Lowing, Mme Talbott, M. J. Connor, M. W Defebvrement, M F Whitby, M F W Smith, M Watson, Mme MNeil et quatre enfants ; 8 passagers de seconde classe et 81 d'entrepont.

EMIGRÉS.—Environ 80 émigrés sont arrivés par le vapeur *Moravian*. Tous paraissent d'excellents ouvriers. Ils sont partis immédiatement pour Toronto, excepté une douzaine d'entre eux qui sont restés à Montréal.

FEU.—Hier matin, à 2 heures, un incendie s'est déclaré dans la boutique de J. T. Létourneau, peintre de la rue St. Paul, No. 259. Le feu a été promptement maîtrisé par les pompiers de la Station No. 2. Les dommages sont insignifiants.

VOL DANS UN SALON. — Mercredi, M. H. Dube a déposé au Bureau de Police qu'il avait eu $50 de volées, deux vingt piastres en or et dix piastres en billets de banque. L'affaire est entre les mains du détective Fahey, qui a arrêté un nommé Joseph Galarneau, employé à la synagogue Juive de la rue Ste. Catherine. Il a aussi arrêté Alexandre Landry qu'il supposait avoir reçu l'argent enlevé. Landry a confessé avoir eu $2[illegible] de Galarneau qu'il a dépensées.

TÉLÉGRAPHIE.—La Compagnie du Télégraphe de la Puissance a ouvert à Ethel, Ont.

POLICE RIVERAINE.—Lorsque la police riveraine a été congédiée, le 1er du courant, le sergent Hunter s'est démis de ses fonctions pour cause de faiblesse de santé. Des pétitions signées par plusieurs marchands de cette ville, ont été présentées au département pour obtenir à Hunter une rente annuelle en récompense des services rendus.

TÉLÉGRAPHIE.—La Compagnie du Télégraphe de la Puissance a ouvert un Bureau à Bristol, Ont.

REMIS —Le cadavre de feu Lin Lachapelle qui avait été enlevé du caveau de l'église de St. Lin à la faveur de la nuit, a été remis en la possession de la famille éplorée, et inhumé de nouveau.

Ce vol de cadavre qui ne fait point honneur à ceux qui ont eu l'audace de s'introduire avec effraction dans le lieu saint, a causé une grande indignation parmi les membres de la famille du défunt, et les citoyens de l'endroit.

GLACE —La glace qui avait été brisée est disparue et les vaisseaux peuvent entrer dans le port.

VENTES SANS LICENCE — MM. Drugon et William McNeice, rue McGill, ont été condamnés à $50 d'amende chacun pour avoir vendu des boissons alcooliques sans licence.

A LA GEÔLE.—Wm. Longden, No. 32, teneur de livres, et George Bark, courtier, accusés d'avoir volé de l'argent et d'avoir obtenu un chèque de $65.25 sur de faux prétextes de M. James et fils, ont été emprisonné pour attendre leur procès.

MORS AUX DENTS.—A deux heures P. M., hier, un cheval a pris le mors aux dents sur la rue Notre-Dame. Le conducteur a été gravement blessé. Un enfant nommé Caron a été aussi blessé, mais ces blessures n'auront aucune suite dangereuse.

SOUMISSIONS.—La Commission du Hâvre a reçu des soumissions de contracteurs pour la construction de vapeurs destinés à l'usage de la Commission.

ATTENTION.—MM. Césaire Charbonneau, Charles Nelson et Antoine Bélanger, vendront la magnifique propriété qu'ils ont acquise de Madame Lionais. Cette terre est tout près du Parc Decker, et de la continuation de la rue St. Denis. Le chemin de fer de Colonisation donnera une grande valeur à ce terrain.

La vente se fera avec les conditions les plus libérales.

La vente des lots séparés peut se faire immédiatement. Les acquéreurs pourront s'adresser aux propriétaires où à MM. Hétu et Dumouchel, 16 rue St. Jacques.

AU BANC DE LA REINE. — Le nommé Samuel Hogue, qui a déjà servi un emprisonnement dans la Maison de Réforme, a été de nouveau arrêté par les officiers de Police Contant et Bissonnette pour vol avec effraction et renvoyé pour subir son procès au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine.

ENQUÊTE — L'enquête dans la cause d'André Montrait se continue activement devant le Magistrat de Police. La cause menace de venir célèbre ; trois avocats distingués défendent l'accusé, et un quatrième non moins important comparaît pour la poursuite. L'enquête préliminaire qui se conduit à huis clos, a été ajournée hier soir à lundi prochain.

LUXE—Des voleurs qui semblent ne point être à leur premier exploit sont entré de nuit il y a quelques jours dans le restaurant de M. Beaudry sur la rue St. Laurent, et se sont amusé avec tout le luxe possible pendant une bonne partie de la nuit, buvant le champagne et ce qu'il avait de mieux dans l'établissement. Nos filous n'ont même pas voulu se priver de la lumière du gaz qu'ils ont laissé brûler pendant tout le temps qu'ils sont demeuré à faire leur copieuses libations. Ils ont eu même la précaution d'emporter avec eux de la boisson et de bons cigares, croyant sans doute et avec raison qu'ils n'auraient peut être plus la chance d'y retourner. Espérons qu'ils auront tôt ou tard à jeûner pour leur effronterie sans pareille.

MONTREAL EN ÉMOI. — Depuis hier l'on remarque partout plus d'activité qu'à l'ordinaire ; c'est premièrement la convocation de la chambre locale, la réélection de M. McKenzie et une foule nombreuse qui se presse continuellement aux magasins de fourrures de MM. Dubuc, Desautels & Globensky, au No. 217 de la rue Notre-Dame et au coin des rues Wolfe et Ste. Catherine.

ARRESTATION.—Un nommé Cooper accusé d'avoir obtenu de fortes sommes d'argent sous de faux prétextes et avec intention de frauder un marchand de Sherbrooke a été arrêté hier après-midi sur la rue Craig par les agents de police Loomis et Cinq-Mars. Le prisonnier a laissé Montréal hier soir par le chemin de fer pour Sherbrooke sous garde et devra paraître ce matin devant le magistrat de police de l'endroit.

DON.—Le trésorier de l'Hôpital Général de Montréal reconnait, avec bien des remerciments, d'avoir reçu la somme de $155.30 des employés de MM. Linton & Cooper, cordonniers, Place Victoria.

ETRANGERS.—Un certain nombre d'étrangers arrivant à la ville, hier, furent surpris de voir sur la rue Notre-Dame le pavillon du magasin de nouveautés de F. et H. Guérin, annonçant qu'ils donnaient des présents à toute personne achetant pour au-dessus de cinq dollars. Attirés, par l'annonce ils entrèrent tous ensemble, et un d'entre eux ayant acheté, on l'invita à choisir parmi une foule de boîtes ; ce qu'il fit et en l'ouvrant à sa grande surprise il y trouva un collet en dentelle de fil valant au-delà de cinq dollars. Alors tous ses ami émerveillés de ce présent, achetèrent chacun à leur tour et un d'entre eux ayant eu plus de chance que les autres tira un châle broché ne valant pas moins de dix dollars, et les autres furent aussi assez heureux. Vous tous Mes Dames et Messieurs qui avez besoin d'acheter des marchandises, allez donc au magasin no. 201 rue Notre-Dame, Montréal, et vous en serez satisfaits.

PILLULES PURGATIVES—Ces pillules sont devenues une nécessité au peuple américain. En effet, les catharrics ont toujours été et seront toujours employés par tout le monde. En ce pays l'administration des pillules a augmentée depuis qu'on les a faites avec de l'Aloès et de la rhubarbe, roulées en petite balle. Leur importance dans le public a [illegible] été choisie et batie en [illegible] par les pillules sathartique d'Eyer [illegible] la plus soignée pour les maladies auxquelles elles sont destinées. Ceux qui emploient les pillules n'hésitent pas davantage à les choisir s'ils peuvent se procurer celles d'Eyer. [Wheeling Va., Press.]

Nouvelles de l'Intérieur.

TROIS RIVIERES.—On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

Le fleuve est couvert d'immenses banquises qui descendent lentement au courant. Hier matin, la glace s'est arrêtée quelques heures presqu'en face de cette ville sur la grande batture. Malheureusement la marée haute l'a remise en mouvement.

—Nous voyons avec plaisir que l'Aqueduc qui, l'an dernier, a cessé de fonctionner aux premiers froids continue de fournir de l'eau abondamment et promet de répondre tout l'hiver aux besoins des souscripteurs. Cette amélioration est ; due à l'habileté avec laquelle M. Jos. Dufesne, qui est maintenant chargé de cet aqueduc, a su protéger les conduits contre les gelées de l'hiver.

QUEBEC.—Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

Les cultivateurs du Nouveau-Brunswick, comme la population du Vermont, du Massachussetts et en général de toute la Nouvelle-Angleterre, comme celle de cette province, se plaignent fortement du manque d'eau pour les usages ordinaires. On nous informe même qu'en plusieurs de nos paroisses le bétail souffre, malgré l'activité des fermiers qui ont à la charroyer de distances considérables. Mais voilà que la pluie tombe depuis cette nuit ; espérons qu'elle se fera sentir partout, et qu'elle fera cesser la désolation où l'on est, dans certain lieu.

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

Institut-Légal.

Séance du 27 Nov., 1874.

Présidence de M. A. A. Lemire.

Officiers présents : MM. Ed. Couillard, N. H. Beaulieu, G. A. Nantel, C. Pelletier, M. Ethier et P. Ph. Charette.

Lecture et adoption du rapport de la séance précédente.

Sur motion de M. Scallon, M. Auguste Marion, étudiant en droit de cette ville, est admis membre actif de l'Institut-Légal.

Sur motion de M. Peltier, secondé par M. Ethier, M. S. Beaudin, étudiant en droit, aussi de cette ville, est admis membre actif de l'Institut-Légal.

Le comité chargé de s'entendre avec M. le Chanoine Lamarche au sujet de la fondation d'une bibliothèque, fait son rapport par l'organe de son président M. Lemire. Il annonce que la question du local, n'a pu encore être réglée; mais que le choix entre plusieurs salles publiques, est laissé à la discrétion de l'Institut-Légal.

M. R. DesRivières, secondé par M. J. de Martigny, propose alors que le comité ajourne la soumission de son rapport jusqu'à ce que ce dernier puisse être complet.

Adopté.

Il est alors proposé par M. Scallon, secondé par M. Charette, que l'Institut se forme en comité pour discuter la question du local.

Adopté.

Le comité ayant été levé, il est proposé par M. D. Messier, que la séance régulière de l'Institut-Légal soit remise à vendredi prochain.

Cette motion ayant été perdue, M. le Président declare la séance ouverte.

Le rapport de la séance du 16 Nov., 1874 est alors lu et adopté.

M. Ed. Couillard propose que le sujet de discussion suivant soit choisi pour la prochaine séance : serait-il avantageux pour la puissance d'avoir une législation uniforme.

Adopté.

MOTION.

Proposé par Ed. Couillard, secondé par M. Ethier, que vu que c'est l'Institut-Légal qui s'est réuni lundi dernier dans les bureaux de la *Minerve*, et que contrairement à la rumeur mal fondée publiée dans le *Bien Public*, ce journal soit humblement prié de déclarer que cette rumeur est fausse.

Cette motion ayant été mise aux voix est emportée par 14 contre 4.

Sur motion de MM. Marion et Messier, la séance est levée.

P. PH. CHARETTE,
Sec.-Archiviste.

Cour de Sessions Générales de la Paix.

Jeudi, 3 Déc., 1874.

Présidence de Son Honneur le Juges Coursol.

William H. Kelly, conducteur sur un des trains du Grand Tronc allant à Kingston, est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 10 Novembre 1874, reçu la somme de $3 d'un passager, sans en rendre compte à la compagnie.

MM. McCrea et Devlin représentent la poursuite, et M. McMaster la défense.

Il est acquitté.

William Dickinson, accusé d'avoir refusé à sa femme les besoins nécessaires de la vie, subit son procès et est acquitté.

M. Kerr pour l'accusé.

A 5 heures, la Cour s'ajourne.

Vendredi, 4 Décembre 1874.

Présidence de M. le Juge Coursol.

Jérome Josiah Webster est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 24 Juin 1873, en la cité de Montréal, volé la somme de $2,500, la propriété de Richard Eaton.

M. Devlin représente la poursuite et M Kerr la défense.

Cette cause est continuée à matin, à 10 heures.

Le Canal Interocéanique Américain.

(Du *Courrier des Etats-Unis*.)

Le projet de canal interocéanique américain parait, enfin, entrer dans la voie des études pratiques. La commission d'ingénieurs, chargée de s'occuper de cette question, s'est réunie lundi à Washington.

Cette commission se compose du général Humphreys, chef du génie, du professeur Pierce, et du commodore Ammen, directeur du service de navigation au département de la marine.

La commission examinera les rapports qui lui ont été adressé à la suite des explorations faites dans le Darien, à Panama, au Nicaragua et dans l'isthme de Tehuantepec au Mexique.

Dans la séance de mardi, M. Samuel Stevens, de New-York, a présenté le rapport du tracé de Téhuantepec. Il a fait ressortir les avantages de ce canal maritime dont les deux extrémités aboutissent à d'excellents ports naturels. Ce canal n'aurait pas de tunnels, mais serait muni d'ecluses nombreuses.

Cependant, écrit-on de Washington, il est probable qu'on choisira entre le Nicaragua et l'isthme de Darien, car la voie de Tehuantepec nécessiterait un trop grand nombre d'écluses. L'approbation du président parait être acquise au tracé du Nicaragua. Ce tracé est certainement pratique au point de vue commercial. Toutefois, il est peu probable que le projet reçoive l'attention du Congrès dans la courte session qui va s'ouvrir.

L'Observatoire du Puy-de-Dôme et le Temple de Mercure.

Un observatoire météorologique va être construit prochainement au sommet du Puy-de-Dôme, dans le Midi de la France, c'est-à-dire à environ 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cet établissement est appelé à prévoir les grandes perturbations atmosphériques, ouragans, tempêtes, cyclones, à suivre pas à pas leur marche et à donner l'alarme en temps utile aux vaisseaux de nos différentes stations maritimes.

Le tout coûtera 150,000 francs environ, ce qui n'est pas cher, si l'on songe aux millions de perte qu'occasionnent chaque année, soit pour les armateurs, soit pour l'Etat, l'arrivée imprévue ou la marche insuffisamment déterminée des tempêtes.

Au reste, l'Observatoire du Puy-de-Dôme, même avant sa naissance, a déjà donné lieu à une découverte tres-curieuse.

A peine le premier coup de pioche a-t-il été donné pour creuser les fondations, qu'il a mis à nu les restes d'un monument immense, des assises colossales, de vastes escaliers, des cryptes, des chapitaux corinthiens, des marbres précieux en tous genres, des bas-reliefs, des ornements, des poteries, des monnaies, en un mot, tout ce qui révèle une grande civilisation.

On se trouvait en présence de ce fameux temple du dieux Hercule Arverne, dont les auteurs anciens ont fait mention, et duquel relevaient autrefois une foule d'édifices religieux secondaires parsemés sur toute la surface de l'empire romain, depuis la Lusitanie jusqu'au fond de l'Asie-Mineure. Ce temple, dont les savants avaient vainement cherché l'emplacement depuis des siècles, est apparu dans toute sa splendeur là où personne n'avait songé à le chercher. Cette découverte, au dire l'Académie des inscriptions, serait la plus considérable de l'époque, au point de vue archéologique et historique.

La Saint-Martin.

(De l'*Univers*)

Avec son soleil traditionnel, la fête de Saint Martin évoque d'antiques souvenirs nationaux presque perdus aujourd'hui. Nul saint n'était plus populaire autrefois que le bienheureux patron des Gaules ; aucun tombeau ne fut plus glorieux que celui de ce grand ancêtre du peuple catholique où des milliers de générations vinrent en pèlerinage. C'était la fête pour le peuple, dans les âges chrétiens, le jour de la saint martin. En ce temps là le peuple était bon et croyant, il avait des fêtes.

Il y a un grand mot historique qui se rattache au culte du saint dans les Gaules. Vainqueur des Romains à Soissons, des Allemands à Tolbiac, Clovis marchait en guerre contre les Wisigoths, ne voulant pas que les Goths, qui étaient ariens, occupassent plus longtemps les plus belles provinces de Gaule. En route, un soldat de son armée s'attarde à voler du foin dans un pré appartenant à l'abbaye de Saint-Martin. Le roi l'apprend, s'irrite, fait venir le coupable et le condamne à mort, en disant : " Et où sera l'espérance de la victoire, si le bienheureux Martin est offensé ? " Grand mot qui lui valut la victoire. Défaits à Vouillé, dans cette mémorable bataille dont l'Eglise eût à se réjouir autant que la France, les Goths, hérétiques reculèrent devant les armées victorieuses de Clovis, et bientôt l'empire du fondateur de la monarchie française s'étendit du Rhin aux Pyrénées.

La politique chrétienne, qui devait donner à la France un rôle illustre entre toutes les nations de l'Europe, naquit de ce mot. Tant que les successeurs de Clovis lui furent fidèles, la France fut grande. Cette politique est l'honneur de notre histoire.

Nos temps ne la connaissent plus. Que saint Pierre soit offensé à Rome et Saint Jacques en Espagne, c'est le moindre souci de nos gouvernants. La civilisation moderne rougirait d'une si naïve politique. Qu'en penserait d'ailleurs le centre gauche ?

Clovis, Clovis, que n'es-tu ici avec tes Francs !

Et vous, grand saint Martin, gloire des Gaules, lumière de l'Eglise, rendez-nous l'ancienne barbarie et faites que nous gagnions encore, en votre nom, des batailles de Vouillé.

ARTHUR LOTH.

Le Pape et la diplomatie.

Sous ce titre, on lit dans le *Vaterland* de Vienne du 8 novembre :

La nouvelle que l'Angleterre aurait l'intention de rappeler l'agent diplomatique qu'elle entretient auprès du Pape Pie IX, a eu naturellement pour effet de combler de joie la *Neue Frei Press*, ainsi que tout le clan de ses satellites libéraux. Cette nouvelle pourrait ne pas se confirmer ; il n'importe, le seul bruit qui en a couru lui a suffi pour motiver un plat article dirigé contre le chef vénérable de la catholicité, et pour se lancer dans toutes sortes de conjectures fantaisistes. D'après elle, avec l'isolement politique de la Papauté, commencerait l'agonie lente mais certaine de sa grandeur et de sa puissance morale ; l'Allemagne, vraisemblablement aussi l'Autriche se ralliant enfin au commun programme, veut briser tout lien spirituel avec Rome ; le Pape ne sera plus bientôt qu'un inoffensif anachorète.

En attendant, la nouvelle en question ne s'est pas confirmée. Le serait-elle que l'on aurait encore auprès du Saint-Siége les ambassadeurs d'Autriche, de France, de Belgique, de Bavière, de Portugal, du Brésil, de San Salvador, dans l'Amérique du Sud. La Russie a rappelé son ambassadeur, M. de Meyendorff, à la suite des procédés peu courtois de ce dernier en 1866, et dénoncé son concordat, afin d'être moins gênée dans ses procédés sommaires à l'égard des catholiques de Pologne. Bismarck suivit cet exemple quand Pie IX, après le rappel du très suspect comte d'Arnim, eut congédié le cardinal Hohenlohe, ce prélat qui, de connivence avec son frère, joue un rôle si étrange dans la politique de Bismarck. Au lieu et place du cardinal, on vit arriver le *lieutenant Stumm*, mais ce *haut personnage* quitta bientôt Rome pour aller prendre part à l'expédition des Russes contre Khiva. En 1872, la Hollande rappela également son ambassadeur, pour se conformer à une décision *libérale* de la Chambre.

C'est ici le lieu de rappeler que les cardinaux ne peuvent jamais accepter charge d'ambassadeur à Rome, s'ils n'ont été, au préalable, agréés comme tels par Sa Sainteté. C'est pour cette raison que l'on vit le cardinal Guillaume d'Estouteville décliner les offres de Charles VII de France, et le cardinal Nicolas celles de Frédéric III, qui voulaient envoyer ces deux prélats à Rome avec le titre d'ambassadeurs.

Pour en revenir à ces *bruits* de rappel du corps diplomatique, les derniers ambassadeurs, après tout, peuvent bien quitter Rome ; que l'Autriche même, déférant aux vœux du parti national allemand, que la France, sous la pression de Bismark, rappellent leurs ambassadeurs, comme cette dernière a déjà retiré l'*Orenoque* de Civita-Vecchia, le Pape et l'Eglise n'en existeront pas moins. Sous plus d'un rapport même, Pie IX ne pourrait que se féliciter si des diplomates tels que d'Arnim, Minto, Migliorati, Ponza, Grammont, La Valette, *lel teutenant prussien*, ne venaient jamais plus à Rome jouer leur rôle à double face et pratiquer leurs intrigues déloyales.

Les Papes, martyrs aux temps des empereurs païens, ou exilés comme Grégoire VII, Pie VI et Pie VII, n'avaient pas de diplomates *autour* de leur personne ; mais ils avaient *pour* eux l'Eglise catholique et Dieu ; aussi triomphèrent-ils de leurs ennemis. Ce ne sont pas les ambassadeurs, ni ceux qui les envoient, qui dirigent cette diplomatie d'ordre supérieur qui, à travers les orages et les persécutions, a toujours assuré la victoire à la papauté et à l'Eglise et conduit les persécuteurs à leur perte. C'est là une vérité historique suffisamment mise en évidence par la fin tragique des empereurs Fréderic Ier et Frédéric II, Napoleon Ier et Napoléon III. Il est réservé à Bismarck, dans quelques années, de faire briller cette vérité d'un éclat bien plus vif encore.

Le Pape Pie IX, et avec lui l'Eglise catholique romaine, bien différents en cela de ceux qui cherchent leur salut dans le moderne Etat libéral, ne sauraient donc éprouver aucune crainte, toutes les puissances de l'Europe en arrivassent-elles à retirer leurs ambassadeurs de Rome. Il leur restera quelque chose de supérieur à tout, et qui finalement aura raison de tout, la protection divine et la parole infaillible que l'enfer ne prévaudra pas contre l'Eglise.

Mais les puissance libérales redoutent la grandeur morale de la papauté. Plus elles s'efforcent de créer la solitude autour du Pape, plus leur terreur augmente de voir les peuples catholiques s'empresser de parer à cet isolement, en envoyant à Rome leurs ambassadeurs à eux, sous forme d'innombrables députations.

Les puissances européennes, au surplus, ont toutes sortes de motifs de n'être pas rassurées. Une fois le dernier ambassadeur parti de Rome, leur rupture avec la vieille Europe, l'Europe chrétienne, l'*Europe légitime*, sera un fait accompli, et la révolution pourra célébrer sa reconnaissance officielle. Jadis, l'Europe monarchiste avait un commun patrimoine de lois morales et religieuses ; un principe organique fondamental, partout identique, lui assurait l'unité politique en même temps que la suprématie sur les autres parties du monde ; le Pape était le gardien reconnu de cet ordre moral et religieux.

Le dernier ambassadeur quittant Rome marquera la rupture avec les traditions, et pour les puissances de l'Europe commencera une ère nouvelle, l'ère révolutionnaire ; libre à elles de s'y engager. Mais il est un fait certain, c'est que, sur le terrain des *immortels principes*, les peuples de l'Europe doivent fatalement s'entre dévorer. Déjà ils sont en armes, et n'attendent que le moment de se précipiter les uns sur les autres. Il n'y aura de victorieux, finalement, que le Pape et l'Eglise catholique qui, sur les ruines précoces du moderne état de choses, inaugureront une nouvelle ère chrétienne, comme ils firent au sixième siècle, au temps de la chute de l'empire romain d'Occident.

Le dernier diplomate peut donc se retirer de la Ville éternelle, les journaux révolutionnaires s'abandonner à la joie en songeant au *solitaire de Rome*. Le Pape et l'Eglise n'éprouvent aucune crainte. La révolution ne saurait enlever au Pape son *peuple de fidèles* ; ce n'est qu'avec les princes de la terre qu'elle fait des solitaires, de véritables solitaires, ceux-là abandonnés de tous

Affluence de diamants.

Nous extrayons ce qui suit d'une des dernières chroniques de Philibert Audebrand dans l'*Illustration* de Paris.

Isabelle II s'est evertuée à vivre chez nous en bonne ménagère. Elle fait elle-même ses emplettes. Tous les jours, on peut la rencontrer en ville, à pied, comme une bourgeoise. L'ex-reine a l'air de fuir le luxe. *comité ancilla non amplius una*, ne se faisant pas accompagner par plus d'une suivante, ainsi que le dit Juvénal en parlant de la mère de Britannicus. Mais que voulez-vous ? si modeste qu'elle se soit faite, le séjour de Paris coûte cher et elle n'a plus de liste civile. Eprouvant le besoin de faire de l'argent, elle vient d'envoyer son écrin à Londres. Il n'y a pas longtemps, le marché de la haute joaillerie était en Hollande, tantôt à La Haye, tantôt à Amsterdam. Le vent de la mode a tourné. De nos jours, quand on veut se défaire d'une parure, c'est à la capitale des Trois Royaumes qu'il faut s'adresser. La raison ? Il n'y a plus qu'en ce pays qu'on trouve une aristocratie assez riche pour s'abandonner à de grosses superfluités ; il n'y a plus que par là qu'on puisse entourer de brillants du plus grand prix le col d'une femme. C'est pourquoi la fille de Ferdinand VII fait offrir ses diamants aux ladies, même aux marchandes de la Cité. Mais l'écrin est encore passable. Il renferme, dit-on, de quoi faire douze millions.

Douze millions, qu'est-ce que c'est que ça pour une princesse qui s'est assise pendant trente-cinq ans sur le trône de ce Philippe II, lequel se vantait, si le fantaisie lui en venait, de pouvoir paver en pièces d'or la cour de l'Escurial ?

Mon Dieu ! ce n'est déjà plus douze millions ! Ceux qui sont chargés de négocier l'affaire sont revenus, ajoute-t-on, l'oreille basse, en disant à l'ex-reine :

—Majesté, tout s'en va. Le diamant est aussi un prince déchu. Il a grandement perdu de sa valeur. Prenons nous en au flux et au reflux des révolutions. A Londres, en ce moment, la concurrence tombées nous encombre ; on y remue le diamant à la pelle. Avant peu, ce ne sera plus qu'un morceau de verre tout comme un autre.

Et c'est très-vrai.

En regard de l'envoi d'Isabelle II, on exhibe la prodigieuse collection du duc de Brunswick (vous savez qu'elle est censée représenter cinquante-cinq millions) Des juifs cherchent de même à vendre les pierreries de l'ex-impératrice Eugénie, c'est-à-dire trois ou quatre millions. Dix grandes dames de la cour dispersée le 4 septembre (nous ne les nommerons pas) demandent aussi à se séparer de leur bijouterie pour cause de gêne. On cite enfin comme se trouvant dans le même cas un certain nombre d'actrices et de dames du demi-monde. A cet état de choses, ajoutez les bruits de Bourse qui représentent le numéraire comme hésitant à se montrer, et tirez la conséquence. Que deviennent les douze millions ? L'écrin de la reine pourrait se dissoudre plus vite que la perle de Cléopâtre ; il n'aurait pas plus de prix qu'un caillou du Rhin.

Rien d'imaginaire, d'ailleurs, comme le prix des diamants. En France, à plusieurs reprises, on a fait grand bruit de ce qu'on appelle *les diamants de la couronne*. Le tout ne dépasserait pas trente millions, bien vendu. Offert en temps de baisse, comme en ce moment, on n'en obtiendrait la moitié qu'à grand'peine.

Le service anniversaire de M. F. P. Pominville, aura lieu lundi prochain dans l'église de Notre-Dame de Bonsecours, à 8 heures précises.

Les amis sont priés d'y assister.

NAISSANCE

—A Ste. Geneviève, le 29 ultimo, Madame Godfroy Barbeau, une fille.

—A Québec, le 1er courant, Madame E. Moreau, une fille.

MARIAGE

—A la Rivière-du-Loup [en bas], le 25 Novembre dernier, par le Rév. M. Ludger Blais, oncle de la mariée, N. Lacerte, Ecr., M.D., de Lévis, à Mademoiselle Laure Pouliot, fille aînée de J. B. Pouliot, Ecr., N.P., et M.P., de Témiscouata.

CARTES DE VISITE

Nous venons de recevoir de joli types français et américains pour

Cartes de Visite,
Cartes de faire-part,
Invitations pour Soirées,
Cartes pour Bal. avec glands,
Etc., Etc., Etc.,

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES, Montréal, Décembre.

LE LIVRE DU MAGISTRAT
PAR
MAC. LANCTOT, ECR.

En vente au Bureau de LA MINERVE.
AUX
Librairies Dawson, Rolland & Fils, Fabre & Gravel, et au bureau du *National*.

Prix $3.50
" par la Poste $3.65

2 Décembre. 73

A VENDRE ;
EXTRAIT DES LIVRES DE RENVOI des subdivisions de la Cité de Montréal, avec plans (1ière série,)
Préparés et publiés par
L. W. SICOTTE, Ecuier, Avocat,
Employé à la Commission du Cadastre.
Chez FABRE & GRAVEL.

MONTREAL - OUEST.

UNE GRANDE ASSEMBLEE
Des amis favorables à la candidature de
M. THOMAS WHITE, Jr.,
AURA LIEU
LUNDI SOIR
Le 7 Décembre
COIN DES RUES
Ste. Catherine et St. Laurent

LE FAUTEUIL SERA PRIS A 8 Hrs.

Plusieurs Orateurs éminents FRANÇAIS et ANGLAIS adresseront la parole.
5 déc. 76

Division Ouest.

Les SALLES SUIVANTES sont ouvertes TOUS LES JOURS entre 10 hrs A.M. et 10 hrs P.M. pour l'usage des électeurs favorables à l'élection de
M. THOS. WHITE, Jnr,
Pour la Division Ouest :
653, Rue Craig,
307, Rue St. Joseph,
92, Rue St. Laurent.
3 déc. 75

AUX ÉLECTEURS
DE LA
DIVISION OUEST.

MESSIEURS,

Ayant été demandé par un grand nombre d'Electeurs de la Division Ouest de Montréal pour me présenter comme candidat à l'élection prochaine pour la Chambre des Communes, et ayant accepté la nomination, j'ose solliciter très-respectueusement vos suffrages.

J'ai eu, durant les quatre dernières années, des occasions si fréquentes d'exprimer mes vues sur les questions publiques, qu'elles vous sont bien connues.

Si je suis honoré de votre support, ce sera mon plus grand plaisir d'agir de manière à justifier votre choix comme représentant de cet important collége électoral.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
THOMAS WHITE, Jr.

Montréal, 17 Novembre 1874. 61

Montréal-Centre.

Aux Electeurs de la Division Electorale de Montréal Centre,

MESSIEURS,—L'élection pour ce District ayant été annulée par la Cour de Revision, je m'offre encore comme candidat pour représenter cette importante Division dans les Communes du Canada.

Tout en remerciant mes amis et ceux qui m'ont supporté, pour la confiance si généreusement placée en moi, je sollicite une fois de plus le renouvellement de cette confiance dans l'élection prochaine. Pour le moment, je dirai ouvertement que si j'ai l'honneur d'être élu votre représentant, je ferai tous mes efforts pour promouvoir les intérêts de la Puissance en général, et ceux de mes commettants en particulier.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
M. P. RYAN.

Montréal, 4 Novembre 1874.—50

ÉDITION DE 5 HEURES

DERNIERES DEPECHES.

Paris, 4 déc.—L'impression générale est que le message du Président Mac-Mahon n'amène aucun changement dans la situation politique.

Les légitimistes sont fermes dans leur refus de voter le bill constitutionnel.

Londres, 4 déc.—Des nouvelles de Aden, en date du 28 novembre, rapportent que les notes de voyage du Docteur Levingstone sont en sureté au Zanzibar.

Madrid, 4 déc.—On a fait trente arrestations à la suite de la mutinerie qui a eu lieu.

Londres, 5 déc.—Sir Arthur Hamilton Gordon, ex-gouverneur de Trinitad, a été nommé au gouvernement de Iles Fiji.

Le correspondant du *Daily News* à Berlin télégraphie que les débats au Reichstag se sont continués jusqu'à une avancée au milieu des scènes les plus bruyantes.

Le *National* annonce que le candidat ministériel dans le comté de l'Assomption sera M. le Dr. Forest.

La *Gazette* et le *Herald* de ce matin publient la dépêche suivante de Manitoba :

Fort Garry, 4 Déc.

Le gouvernement local a résigné mercredi, et l'Hon. R. A. Davis, ex-trésorier provincial, a été chargé par le lieutenant-gouverneur de former un nouveau ministère. Il a réussi dans sa tâche. Le nouveau gouvernement est constitué comme suit : Hon. R. A. Davis, Trésorier et Premier; Hon. Jos. Royal, Ministre des Travaux Publics et Secrétaire Provincial ; Hon. Colin Inkster, Président du Conseil. Le cabinet est ainsi réduit à trois membres au lieu de cinq. C'est une économie de $13,000 par année, le conseil législatif étant en même temps aboli.

Les rues des villes, en Chine, sont pavées avec des blocs de granit qui ont été posés il y a plus de 300 ans. Ces blocs sont aussi bons que lorsqu'on les a posés.

La *Gazette de Sorel* dit que la petite vérole a recommencé ses ravages à Sorel, surtout parmi les enfants. En attendant, notre confrère conseille au public la plus grande propreté dans les maisons, sur les personnes et dans les cours.

On lit dans l'*Evénement* de vendredi :

Aussitôt après la séance d'ouverture des Chambres hier après-midi, le comité des journalistes s'est réuni dans sa chambre pour recevoir le rapport du secrétaire et faire les élections annuelles.

Etaient présents : MM. Foote et M. Thom, du *Morning Chronicle* ; MM. Blumhart, Delagrave et Tardivel, du *Canadien*; M. Massiah, de la *Gazette*; M. Norris, du *Herald* ; MM. Fabre et LeVasseur, de l'*Evénement* ; M. Amyot, du *Courrier du Canada* ; M. Vohl, représentant le *Mercury* ; M. Deceles, de la *Minerve* ; M. Duvau, de l'*Echo de Lévis*, M. Carrel, du *Budget* ; M. Jordan, du *Globe* ; M. Dion, du *Journal de Québec*, M. Rousseau, représentant le *Courrier d'Outaouais*, etc.

M. Foote prit le fauteuil présidentiel, et le secrétaire M. LeVasseur lut son rapport de l'année.

Après l'adoption du rapport, eut lieu l'élection des officiers et des membres du comité de régie pour la session 1874-75 Furent élus :

Président—M. H. Fabre.
Secrétaire—M. Massiah.
Membres du comité—MM. Deceiles, Foote, LeVasseur, Thom et Carrel.

Il fut adopté une résolution de remerciements à M. J. Foote pour la part active et libérale qu'il avait prise dans la réception des représentants de la presse de Massachusetts en promenade ici en juillet dernier, ainsi qu'à tous les membres de la presse de Québec qui lui avaient prêté leur concours en cette circonstance.

Après un vote de remerciements aux officiers sortant de charge, la séance fut levée.

On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

L'ingénieur-en-chef du gouvernement local, M. Gauvreau a examiné le 26 de novembre la première section de la ligne du chemin de fer Philipsburg, Farnham et Yamaska, en compagnie de l'ingénieur en chef du rail-route, M. Legge et M. Fester, le contracteur. M. Gauvreau s'est déclaré très satisfait du progrès accompli et de la qualité de l'ouvrage déjà fait. L'achèvement de cette première section va garantir l'octroi du gouvernement pour la prochaine saison. On s'attend que le chemin sera bientôt complété et ouvert au trafic jusqu'à Philipsburg, ce qui forme un parcours de 46 milles à travers une partie très bien établie et peuplée de la Province, à laquelle il sera d'une valeur inappréciable.

Cette ligne s'étendra à partir d'un endroit en face des Trois-Rivières jusqu'à Philipsburg sur le lac Champlain, distance totale d'environ cent milles. Elle sera la route la plus directe et la moins dispendieuse pour le transport du bois et des minéraux depuis l'important district de St. Maurice au nord des Trois-Rivières jusqu'aux marchés américains. Elle fournira en même temps de grandes facilités pour le transport du foin, des grains et des autres produits agricoles de la belle contrée qu'elle traverse aux meilleurs marchés du Canada et des Etats-Unis.

Mémorial Nécrologique.

Un citoyen des plus respectables et des plus respectés de la Rivière du Loup (en haut), Charles-Edouard Gagnon, Ecr., N. P., est mort jeudi dernier, après une maladie de quinze jours, à l'âge avancé de 74 ans et 3 mois.

M. Gagnon avait un caractère franc et sympathique. Aussi durant sa longue carrière, n'a-t-il fait que des amis qui regretteront cette perte. Il était le père de M. Arthur Gagnon, l'estimable agent de la compagnie d'assurance la "Royale Canadienne," et de MM. Ernest et Gustave, les deux organistes distingués de Québec, et beau-père de M. Letondal.

POLICE CORRECTIONNELLE.

COUR DE POLICE.

Samedi, 5 Déc., 1874.

Présent : W. H. Bréhaut, Ecr., Magistrat de Police pour le District de Montréal.

—Joseph Galarneau et Alexandre Landry, vol de $50 ; 6 mois de prison.

—Etienne Doray, vente de liqueurs sans licence, $50 ou trois mois de prison.

—Pierre Birroquet, assaut et batterie sur Annette Secret, $3 ou 15 jours de prison.

COUR DU RECORDER.

Présent : J. P. Sexton, Ecr., Recorder. Quatorze prisonniers ont été traduits devant le Recorder ce matin.

—Margaret Callahan, vagabondage, $10 ou 2 mois.

—Voïe Vincent, charretier, ivre dans son traîneau, $1 ou 15 jours.

—Catherine Hickey, vieille ivrognesse, trouvée ivre dans la station de police de la rue Ottawa, $10 ou deux mois de prison.

Un journalier nommé Patrick Harty, est envoyé en prison pour cause d'aliénation mentale.

LES PETITS MOINEAUX.—Quoi de plus joli que nos petits moineaux qui passent l'hiver au milieu de nous, et qui sont continuellement à courir les environs de nos carrés publiques, où l'on a placé de jolies petites maisonnettes confortablement garnies de paille pour leur hivernement. Nous voyons avec plaisir que chaque matin, les habitants des environs du Carré Viger font jeter des miettes de pain aux endroits que visitent les petits moineaux durant le jour, et il fait vraiment plaisir d'en voir une volée se précipiter dessus avec des petits cris plaintifs. Que tout le monde imite cet exemple.

EN PRISON.—Joseph Galarneau, marchand de volaille, rue St. Constant, arrêté par le détective Fahey pour avoir volé $50 à M. Dubé, et son complice Alex. Landry pour avoir reçu une partie de l'argent, ont été trouvés coupable devant M. Brehaut ce matin, et condamnés à 6 mois de prison chaque.

ARRESTATION.—L'agent de police M. Cinq Mars a arrêté, ce matin, un nommé Joseph Raymond, accusé d'avoir contrefait la signature de l'avocat Lefebvre sur un chèque de banque et de s'être présenté à la banque Ville-Marie pour obtenir le dit paiement du dit billet.

L'accusé a été retenu pour examen.

RÉCTIFICATION.—Le nommé Léon Derome, dont le nom a paru ces jours-ci dans un de nos rapports de la police correctionnelle, n'est pas M. Léon Derôme, du marché Bonsecours, étal No. 70, ni son fils.

GRANDE CHANCE.—Un de nos abonnés nous fait savoir qu'étant entré au No. 201, rue Notre-Dame, chez les Messieurs F. et H. Guérin, il y acheta pour cinq ou six dollars, et y reçut un magnifique présent. Il nous prie de remercier ces Messieurs et de recommander aux acheteurs d'y aller et y essayer leur chance.

POUR LA SAISON.—Nous signalons à votre attention :

30 pièces de "Sealette"—*Prix le plus modéré.*

Spécialement 6 pièces, qualité extra.—*Prix défiant la compétition.*

Manteaux de "Sealette" tout faits.
Manteaux de "Sealette" faits à ordre.
Etoffe à robe.
Serge épaisse pour costumes.
Serge fine " "
Reps " "
Tissu Français.
"Home Spun" pour Polonaise.

Soieries :

Soie de Bonnet et Cie de Lyon
Soie noire
Soie couleurs unies } Choix au
Soie couleurs de fantaisie } grand complet
Soie la plus recommandable sous tous les rapports.

20 pièces de flanelle blanche pour jupes, qualité spéciale, vendues à de très bas prix.

La balance de notre coton blanc
" de nos mouchoirs.

BERNARD & FRERES,
268, Notre-Dame.

POURQUOI SOUFFRIR DU MAL DE DENT ? quand le Topique du Dr. Mathieu peut guérir les plus grandes souffrances en 5 secondes ; application gratuite à son cabinet d'opération 198, Rue Notre-Dame, Montréal. A vendre chez tous les Pharmaciens, dans les principales épiceries, et au dépôt principal, 198, rue Notre-Dame.

MAISONS de première classe à vendre, Place Rolland, rue Berri. S'adresser à J. B. Rolland & Fils, rue St. Vincent.
14 oct. tm k

NAISSANCE

—En cette ville, le 4 du courant, Madame Amable Marion, jr, entrepreneur-maçon, une fille.

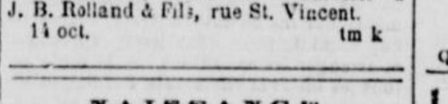

Chemin à Lisses de Colonisation du Nord de Montréal.

AVIS

Des SOUMISSIONS seront reçues jusqu'au 20 courant, pour la livraison de

150 Chars à Plateforme et 100 Chars avec Boites

pour être livrés sur le chemin du Grand Tronc, à Montréal, durant les cinq mois finissant le 15 Septembre 1875.

Les détails peuvent être obtenus en en faisant la demande aux soussignés, qui ne s'engagent pas à accepter a plus basse ni aucune soumission.

DUNCAN MACDONALD & CIE.
Montréal, 4 Décembre 1874.—77 us

DISPARU.

M. AUGUSTIN PARADIS, de St. MARC, Rivière Chambly, est disparu de sa demeure dans la nuit du 18 au 19 Novembre. C'est un vieillard de taille assez élevée, vêtu très simplement et portant ordinairement des habits de couleur sombre.

Une récompense de CENT PIASTRES sera payée à celui qui le retrouvera, vivant ou mort.

CYRILLE RICHER,
Maire de St. Marc.
4 Décembre 1874.—76

PORTEFEUILLE PERDU.

Perdu, depuis la barrière d'Hochelaga jusqu'au marché aux animaux, un PORTEFEUILLE en cuir, contenant une certaine somme d'argent. Le nom du propriétaire se trouve dans le portefeuille. Celui qui le rapportera au bureau central de police sera généreusement récompensé.
4 déc.—t p 75

ON DEMANDE

Une BONNE SERVANTE pour se rendre généralement utile, au No. 151, rue Lusignan.
4 déc.—t p 75

ON DEMANDE

A faire le LAVAGE d'une petite famille ou d'un Monsieur. S'adresser au No. 98, rue Jacques-Cartier.
5 déc.—d p 76

SITUATION DEMANDÉE.

Un INGÉNIEUR d'expérience, muni des meilleurs certificats, désire obtenir une situation. S'adresser à l'Hôtel de Québec, No. 171, rue St. Paul.
4 déc.—s p 75

SITUATION DEMANDÉE.

UN JEUNE HOMME ayant une assez bonne écriture commerciale et habile au calcul désirerait trouver un emploi. Bons certificats.
S'adresser à ce Bureau.
3 Décembre. 75-q p

ON DEMANDE

UN BON TENEUR DE LIVRES, sachant les deux langues.
S'adresser par lettre à B. à ce bureau.
19 nov. j—52

MODISTE DEMANDÉE.

MR. ISIDORE BERNADIN, Marchand, du Village de Buckingham, a besoin d'une bonne MODISTE.
S'adresser à lui. Salaire libéral.
15 oct. j—32

SITUATION DEMANDÉE.

UN BON TAILLEUR ayant plusieurs années d'expérience désirerait avoir de l'emploi
S'adresser à la lettre C à ce bureau.
3 déc. j k—74

A LOUER OU A VENDRE.

Une BOUTIQUE DE BOULANGER toute neuve, avec logement. Conditions libérales. S'adresser au No. 40, rue Logan, coin de la rue Dufresne.
5 déc.—u p 76

SOCIETE MUTUELLE DE CONSTRUCTION SOULANGE.

Le tirage au sort de la 28me appropriation aura lieu LUNDI, le 7 DÉCEMBRE prochain, à 7½ heures du soir, à St. Zotique.

Pour avoir droit à ce tirage, il faudra avoir payé la dix-huitième semaine.

J. N. LECLAIRE,
Secrétaire-Trésorier.
23 nov.—65 l

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL.

Le tirage au sort et la vente à l'enchère des 51ième et 52ième appropriations auront lieu JEUDI, le 10 DÉCEMBRE prochain, à 7½ heures du soir, au Bureau de la Société.

Pour être qualifié, il faudra avoir payé la 240e semaine.

Par ordre,
L. F. CHARBONNEAU,
Sec.-Trés.
Montréal, 19 Novembre 1874.—62

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU CANADA.

AVIS

Est par le présent donné que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de cette société, aura lieu à son bureau, No. 16 rue St. Jacques, SAMEDI, le 12 DÉCEMBRE prochain, à TROIS heures P.M.

Par ordre,
L. W. T. FRÉCHET,
Sécrétaire Trésorier.
Montréal, 27 Novembre 1874.—69

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTRÉAL.

Augmentation de Capital.—Onzième émission.

Les Directeurs de cette Société ayant résolu d'augmenter le capital par une nouvelle émission de 2444 actions permanentes de $100 chaque, les actionnaires sont prévenus :

1o. Qu'ils ont le privilège de souscrire à cette émission, autant d'actions nouvelles qu'ils en possèdent déjà d'anciennes, et ce au pair.

2o. Que le livre de souscription sera ouvert au bureau de la société du 1er Octobre au 2 Janvier prochain.

3o. Qu'un versement de 5 0/0 sera exigé de tout souscripteur d'actions nouvelles au moment de telle souscription.

Par ordre,
L. A. JETTÉ,
Sec.-Gérant.
Montréal, 28 Septembre 1874.—18 tm c

Banque Union DU BAS-CANADA

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QU'UN

Dividende de quatre par cent

sur le Fonds Capital payé de cette institution a été déclaré pour les six mois courant et sera payable au Bureau Principal et aux branches de la Banque le et après

Samedi, le 2nd jour de Janvier 1875.

Les livres de transport seront fermés du 7 au 31 DÉCEMBRE prochain, les deux inclusivement.

Par ordre du Bureau,
P. MACEWEN,
Caissier.
Québec, 28 Novembre 1874. um—72

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

AVIS est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de La Banque Jacques-Cartier, aura lieu à la Banque,

JEUDI, LE 17 DÉCEMBRE PROCHAIN

A TROIS HEURES P.M.

Par ordre du Bureau,
H. COTTE,
Caissier.
Montréal, 17 Novembre 1874. 62

Banque des Marchands du Canada

AVIS est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE

CINQ POUR CENT

Sur le Fonds-Capital de cette institution pour le semestre courant, a été déclaré ce jour, et qu'il sera payable à la Banque et à ses Succursales et Agences, le et après SAMEDI, le SECOND jour de JANVIER prochain,

Le Livre de Transferts sera fermé du 15 au 31 Décembre prochain, les deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Gérant-Général.
Montréal, 25 Novembre 1874.—18

BANQUE D'HOCHELAGA

Dividende No. 2.

Avis est par le présent donné, qu'un dividende de QUATRE PAR CENT, a été déclaré pour les six mois courants étant au taux de

HUIT PAR CENT PAR ANNEE

Sur le Capital versé de cette institution, et sera payable le ou après le deuxième jour de JANVIER prochain.

Le Livre de Transport sera fermé du 16 au au 31 Décembre inclusivement.

Par ordre du Bureau,
J. S. PAQUET,
Caissier.
Montréal, 21 Novembre 1874. 71—c

CONSEIL des ARTS ET MANUFACTURES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

L'Ecole des Arts et Dessins sous la direction de ce Conseil sera ouvertes dans la Bâtisse connue sous le nom Hotel St. Nicholas, Place Jacques-Cartier, MERCREDI le 9 DÉCEMBRE à 7.30 p.m.

Les sujets suivants seront enseignés durant la saison prochaine :

Dessin à main levée,
Dessin d'architecture,
Géométrie pratique,
Dessin mécanique,
Modelage,
Chimie élémentaire,
Construction des Bâtisses.

Des professeurs qualifiés ont été engagés, et donneront l'instruction en français et en anglais.

Le Conseil s'est procuré des nouveaux modèles de Paris et de Londres pour l'usage de l'Ecole. Ceux qui désirent suivre les cours obtiendront toutes informations en se présentant à l'Ecole, le soir de l'ouverture, ou en s'adressant tous les jours au Bureau du Secrétaire du Conseil, No. 63 Rue St. Gabriel.

S. C. STEVENSON, B. A.
Sec. C. A. & M.
Montréal 25 Nov. 1874.—691

COMPAGNIE DE PAPIER-GENIN.

AVIS est par le présent donné que le DEUXIÈME VERSEMENT de DIX pour cent sur le Capital souscrit de cette Compagnie deviendra dû et payable à la Banque Ville-Marie, le ou avant le SEPT DÉCEMBRE courant.

CHS. I. BOSSÉ,
Sec.-Trés.
1er déc.—72 c

LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA.

Dividende 1er

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE QUATRE POUR CENT, sur le capital payé de cette Compagnie, étant au taux de huit pour cent par an, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au Bureau de la Compagnie, le ou après le DEUXIÈME jour de JANVIER prochain.

Par ordre des Directeurs.
J. B. LAFLEUR,
Caissier.
Montréal, 3 Décembre 1874.—71 l k

LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA.

CAPITAL..............$1,000,000.00.

PRESIDENT.............C. J. COURSOL, C. R.
VICE-PRESIDENT.........M. C. MULLARKY, Ecr.

Cette Compagnie est incorporée en vertu de la 36iè. Victoria, Chap. 102

Elle est autorisée à recevoir des capitaux en dépôt.

Elle paie sur les dépôts un intérêt libéral, variant selon la durée de tels dépôts.

La Compagnie fait des prêts sur la garantie de première hypothèque constituée sur immeubles d'un revenu certain et durable jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de tels immeubles.

Ces prêts sont de longue ou de courte durée au gré de l'emprunteur.

Le taux de l'intérêt est de 6 0/0 par an, avec une charge additionnelle de ½ 0/0 ou 1 0/0 pour administration, selon que les propriétés affectées en garantie sont situées dans les Cités et Paroisses de Montréal, ou en dehors de ces limites.

Bureau ouvert durant les heures de Banque, No. 13 rue St. Lambert.

J. F. LAFLEUR, Caissier.
Montréal, 12 Nov. 1874.—59 lm k

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle sur la vie LA "Phoenix" de Hartford

Capital accumulé	$10,000,000
Dépôt à Ottawa	130,000
Reçu en 1873	$3,600,000
Réclamations payées en 1873	932,500
Dividendes et Premiums remis aux teneurs de polices en 1873	1,070,500
Revenu en Canada, près de	200,000
Réclamations payées en Canada, depuis l'établissement de l'Agence, au delà	150,000

La "PHŒNIX" offre des avantages supérieurs à ceux qui veulent assurer leur vie à raison de ces taux modérés, forts dividendes aux assurés et le prompt paiement des réclamations.

SIMPSON & BETHUNE,
96, Rue St. François-Xavier, Montréal,
Agents Généraux.
J. Z. BERNARD, Agent,
St. Grégoire,
A. C. SQUIRE, Agent,
Townships de l'Est.
12ct. sm g—29

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LA ROYALE DE LIVERPOOL

FEU ET VIE

Capital	$10,000,000
Fonds placés	12,000,000
Revenu annuel	5,000,000

Responsabilité des Actionnaires illimitée

DEPARTEMENT DU FEU.

Toutes sortes de Risques assurés à des taux favorables.

DEPARTEMENT DE LA VIE

La garantie assurée par les fonds considérables accumulés et la responsabilité non limitée des actionnaires, est la première considération que doit faire le public.

Les comptes sont tenus séparément de ceux du Département du Feu.

W. E. SCOTT, M.D., Médecin Examinateur.
H. L. ROUTH, W. TATLEY, Agents en Chef.
H. J. MUDGE, Inspecteur.
15 mai.—sk 206

ASSUREZ-VOUS

Dans la Compagnie d'Assurance

"LA CITOYENNE,"

CONTRE LES ACCIDENTS.

C'est LA PREMIÈRE COMPAGNIE offrant un bonus à ses Assurés contre les Accidents et LA SEULE leur offrant maintenant vingt-cinq par cent de ses profits, c'est pourquoi elle a droit au support le plus libéral du public canadien.

EDWARD STARK,
Gérant, Département des Accidents.
16 oct.—33 r

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA Contre les Accidents

LA

Seule Compagnie Canadienne

Qui ne fait des affaires que dans

L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

BUREAU PRINCIPAL :

40, RUE ST. JEAN, MONTREAL

GÉRANT ET SECRÉTAIRE

ED. RAWLINGS

—Agents actifs demandés.
25

VICE CONSULAT DE FRANCE A MONTREAL.

On demande des informations sur les Français suivants :

Pierre-François Francoz,
Louis-Emile Gommiez,
Pierre Bosset,
Louis-Napoléon Fouquereau,
François Martens et sa femme,
Mde. Ve. Saultier,
Pierre Oellchager,
Louis Samuel Cantin,
Reimbaud, ancien capitaine au Long Cours,
Ferdinand Vivier,
César Gérondeau Tille, ancien soldat.

Ceux qui connaîtraient les personnes ci-dessus sont priés de donner leur adresse à

P. E. PICAULT,
75, Rue Notre-Dame.
Montréal, 27 Juillet 1874. 264—a

LES FETES

Cadeaux de Noel et du Jour de l'An

A. BUSSEAU & Cie.
272, RUE NOTRE-DAME

Désirent informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir un assortiment des plus complets d'ARTICLES POUR LES TABACCONISTES, comprenant

POTS A TABAC en cuir de Russie.
PORTES-CIGARES élégants.
LAVO TABACCO dorés et bronzés.
PIPES d'écume de mer magnifiquement travaillées ; écume de mer ordinaires à manches droits et courbés.
PORTES-CIGARETTES en cuir.
PIPES de bois, magnifiquement sculptées, belles Pipes en bois avec boites.
BLAGUES à tabac de fantaisie, do à ressorts.
TUBES pour Cigares en ambre, do pour Cigares en écume de mer travaillée, do do unis.
Magnifiques TABATIERES.
Et un grand assortiment de CIGARES de la Havane et de toutes autres qualités.

Les Dames et les Messieurs qui désireraient acheter des articles ci-dessus feraient bien de se rappeler notre adresse et venir nous voir avant d'acheter ailleurs, vû que nous voulons disposer de nos marchandises à une petite avance durant les Fêtes.

Enseigne du Matelot Blanc,
272, Rue Notre-Dame.
1er Déc.—72 m k

COUTELLERIE

PATINS ! PATINS ! PATINS !

PATINS réparés et renouvelés.

POINTES en fer pour cannes et grapins.

RASOIRS, CANIFS, CISEAUX et INSTRUMENTS de CHIRURGIE, aiguisés, mis en ordre et réparés.

Et toute sorte d'ouvrages de COUTELLERIE faits pour l'usage du commerce en général.

IVOIRE, BOIS, &c., METAUX TOURNES, faits au

"CANADA TRUSS FACTORY,"

690, — RUE CRAIG, — 690

5 Décembre. 76—us c

BRACELETS EN OR CHEZ E. G. MELLOR,

285—RUE NOTRE-DAME,—285

CRYSTAL BLOCK

Le plus grand assortiment, les meilleures Marchandises, les plus bas prix.

LA PROCHAINE LUTTE.

Le cri de guerre de la prochaine campagne politique, sera

JUSTICE AU DETAILLANT.

L'idée de réunir les créanciers de chaque faillite en une compagnie à capital conjoint, dans le but de faire compétition aux détaillants prudents et honnêtes ne peut tenir plus longtemps.

Le public ne permettra pas plus longtemps aux commerçants en gros de monter des magasins de détail, sans avoir à courir les risques des détailleurs ordinaires.

Achetez vos Marchandises au Cheapside. Elles sont vendues aux prix extraordinaires de bon marché indiqués ci-dessous :

Marchandises de Toilette !

Twills Français, 50c, 60c, 65c.
Popelines Françaises,
Drap Impératrice Français tout laine, 30c, 36c, 40c, 45c, 50c, 60c.
Drap Satiné Français, tout laine, 40c, 50c.
Rep tout laine, 30c, 35c, 40c, 50c.
Rep soie et laine.
Rep broché, en grande variété.
"Home Spuns," très nouveau.
Serges tout laine, 40c, 45c, 50c.
Robes en Popeline, prix régulier $10, le choix pour $4.50.

Allez au CHEAPSIDE pour vos Marchandises de Toilette.

Lustrés Noir ! Lustrés Noir ! double largeur reversible, le meilleur en Canada, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, 45c, 50c, 55c, 60c, 65c, 75c, 90c, $1.

Allez au CHEAPSIDE pour vos Lustrés Noirs, et épargnez 5c à 20c par verge.

Couvertures ! Couvertures !

Couvertures Canadiennes.
Couvertures Anglaises en Whitney.
Couvertures Ecossaises.
Couvertures Grises.
" Bleues
" Brunes.
" pour Chevaux.

Achetez vos Couvertures au CHEAPSIDE.

Flanelles ! Flanelles !

Flanelle Rouge, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, 45c, 50c, 60c.
Flanelle Blanche, 2c à 75c, de Lancashire, Welsh, Saxon, etc.
Flanelle Rouge de Chambly, rayée.
Flanelle Grise de Chambly, unie et rayée.

Achetez vos Flanelles au CHEAPSIDE.

Un lot spécial de Flanelle Canton, à 15c par verge seulement.

Winceys ! Winceys !

Winceys d'Aberdeen,
Winceys de Glasgow.
Winceys de Saxon, 8c, 10c, 12½c, 13c, 15c, 17c, 20c, 25c, 30c.

Achetez vos Winceys au CHEAPSIDE.

Venant d'être reçues, trois caisses de nouveaux Jupons pour Dames à bon marché.

Achetez vos Jupons au CHEAPSIDE

Gants de Kid pour l'Automne—Joséphine, 1re qualité, sans couture et à piqure double, deux boutons et gland ; Alexandre, deux boutons et gland ; Jouvin, deux boutons et gland.

Une caisse de Franges à grains.
Une caisse de Guimpes.
Dentelle au prix du gros.
50 douzaines de nouveaux Mouchoirs de Soie pour Messieurs de 45c à $1 pièce
Deux caisses de nouvelles Cravates et Nœuds pour Messieurs Dernière nouveauté.

AU "CHEAPSIDE"

Nos. 437 et 439, Rue Notre-Dame

A. A. MURPHY,
PROPRIÉTAIRE.
23 Septembre. 113—

Nouvel Etablissement !

Nouvelles Marchandises !

LIVRES, PAPETERIE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Le soussigné invite respectueusement le public de se rendre à ses nouvelles prémisses et d'examiner son nouveau stock de marchandise, où l'on trouvera le stock le plus varié et le mieux choisi de la Cité à des prix qui défient toute compétition. M. STYCK ayant été pendant plusieurs années dans le commerce d'importation pourra vendre à des prix plus bas que le commerce en gros et procurera à ses pratiques le bénéfice de sa longue expérience et dans la qualité et dans le prix des marchandises.

68 Caisses sont présentement en main, consistant en

4	caisses	de divers Livres.
2	do	Jouets et Livres de Noël.
6	do	Papeterie assortie.
1	do	Portraits et Papier de Fantaisie
3	do	Portefeuilles à Musique.
12	do	Verrerie de Bohême.
3	do	Articles de Terre Cuite.
7	do	Petites Ferronneries.
1	do	Articles en Papier Mâché.
1	do	Encriers, Coupe-Papier, Règleurs, etc.
2	do	Marchandises Françaises lithographiées.
2	do	Marchandises en Cuir de Russie
10	do	Ornements Choisis de Fantaisie
3	do	Albums de Vienne.
2	do	Portraits encadrés et Girandoles
6	do	Statues.
2	do	Plateaux et Paniers à pain.

20 caisses arriveront bientôt, contenant des Paniers, Instruments de Musique, Articles en Cuir, Ornements Suisses ciselés et un assortiment général de Jouets.

On fera tout pour rendre notre établissement le magasin favori de toutes les classes. Un seul prix. Argent comptant.

FREDERICK STYCK,
233, rue Notre-Dame.
26 oct.—40 sm k

RENAULT & Cie.

COGNAC

(Le plus vieux en bouteille en France.)

Ecoutez ce que le Dr. SHERIDAN MUSPRATT, F. R. S. E.; M. R. I. A., F. G. S., dit :

"Le beau Cognac pâle de Renault ou de "Hennessy est souvent prescrit pour les "invalides avec un grand succès."

En vente dans tous les Entrepôts Italiens (Italian Warehousemen.)

2 déc.—m k 73

CORNICHES ET ROULEAUX POUR RIDEAUX,

Le plus joli choix et au plus bas prix chez

L. J. A. SURVEYER,
524, Rue Craig.

—o—

LES FOURNEAUX Américains dont le soussigné est agent fonctionnent à merveille. LA BOUILLOIRE à vapeur pour laver le linge dite "La Favorite" nettoie le linge sans le frotter ; plus de 150 en usage à Montréal. Voir les références chez

L. J. A. SURVEYER,
524, Rue Craig, Montréal.
1er Décembre. 71—a k

Huitres, OYSTERS. Huitres,

Huitres Caraquette,
Malpec,
Shédiac,
St. Simon,

Viennent d'être reçues. S'adresser immédiatement à

C. FOURNIER,
Quai de la Cie. du Richelieu.
21 Septembre. 11

Huitres OYSTERS. Huitres

Les soussignés, ayant été nommés Agents-Généraux des principales Maisons qui font l'exploitation des Huitres sur les côtes du Golfe, ont le plaisir d'annoncer aux gourmets qu'ils viennent déjà de recevoir un certain nombre de quarts de différentes espèces d'Huitres. Ils recevront chaque semaine un assortiment nouveau. Ils espèrent, comme les années dernières, mériter leur grande part du patronage public.

Une voiture est mise à la disposition des personnes pour le transport bien bon marché.

J. F. LAREAU & CIE.,
Nos. 39 et 41, Rue St. Paul, près des Casernes.
17 Septembre. 8—qm k

QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU

"Nutritious Condiment"

(*Nourriture pour les animaux*)

C'est le temps d'en faire usage !
Son emploi sauve 20 par cent !

Il donne de la force et de la vigueur aux chevaux, et les animaux qui en mangent deviennent gras en peu de temps.

Vendu en sacs

PAR TOUS LES DROGUISTES ET EPICIERS

Dépôt en gros : 145, *rue St. Antoine.*

30 Nov.—tm 71

NOUVELLE PRÉPARATION

D'HUILE DE FOIE DE MORUE

La Crême Pancréatinée,

Contenant aussi les Hypophosphites.

Les Médecins avouent que cette Crême est supérieure à aucune préparation d'Huile de Foie de Morue déjà dans le marché.

En vente seulement chez

LAVIOLETTE & NELSON, CHIMISTES
215, Rue Notre-Dame, Montreal.
28 nov.—r 69

LES HEMORROIDES

Sont infailliblement guéries par l'onguent hémorroïdale du Dr. MATHIEU, sinon l'argent est remis.

Prix, $1 la boite, ou 6 boites pour $5. Envoyé à n'importe quelle adresse dans le Canada, après réception du prix. On accorde un percentage libéral au commerce En gros et en détail.—THE WINGATE CHEMICAL Co., *Carré Victoria*, Montréal.

Principal Dépôt, 198, rue Notre-Dame.
19 Octobre 88—r

FINLAY & BROSSEAU

Marchands de Bois

EN GROS ET EN DÉTAIL,

Offrent en vente à bas prix :

Madriers en pin, Pruche et Epinette 1 pouces, 2 pouces, 1½ pouce et pouce.

Planches en pin, Pruche et Epinette,
Foulures, Lattes, etc.,

—AUSSI—

Bois préparé de toute description.

Bureau et Clos : 400, Rue William

Près des Bassins du Canal.

nov. s A U k—60

NOUVELLES ÉCURIES

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert sur la

Rue Notre-Dame, No. 110

Ancienne maison de Beaujeu

UNE ECURIE DE LOUAGE ET DE PENSION

Il espère que par quinze années d'expérience dans le commerce de chevaux mériter une part du patronage public.

Chevaux et Buggies toujours prêts.

LOUIS CHAUMETTE.
Montréal, 16 Octobre 1874. —43

IMMENSE AVANTAGE

1476 Lots a Vendre

AU COTEAU ST. LOUIS.

Les soussignés ayant acquis de la DAME LIONAIS la propriété connue sous le nom de "TERRE ROBREAU," sont prêts d'en effectuer la vente immédiate par lots séparés, à des conditions très-faciles.

Cette terre, vû sa proximité du Decker Park, de la continuation de la rue St Denis et du Dépôt projeté du Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, ne peut qu'attirer l'attention de ceux qui veulent acquérir une propriété dans un endroit avantageux et susceptible d'augmentation rapide.

Pour informations, s'adresser à

CESAIRE CHARBONNEAU,
66, Rue Roy.
CHARLES NELSON,
215, Rue St. Laurent.
ANTOINE BELANGER,
Rue Cherrier.
Ou chez
HETU & DUMOUCHEL,
Notaires,
16, Rue St. Jacques.
5 Décembre. 76—ds k

SALAMANDRE A VENDRE.

UN SALAMANDRE tout neuf. S'adresser au Bureau de *La Minerve*.
4 Décembre. 76

A VENDRE

Au profit de la Cathédrale de Monseigneur Taché,

UN MAGNIFIQUE LOT de 132 sur 100 situé sur la rue Laverandry, près de l'endroit où les chars s'arrêteront l'été prochain. La valeur réelle de ce lot est de $500.

S'adresser à
MR. DUGAST,
à l'Eglise St. Pierre.
25 juillet.—264

PROPRIETE A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER.

L'HOTEL JACQUES CARTIER, situé sur la Place Jacques Cartier, contenant Salons, Cabinet de Lecture, Salle à manger, Salle de billard, Comptoir et 65 chambres à coucher. On ne demande pas de comptant, et on acceptera sur de bonnes garanties, un taux d'intérêt satisfaisant.

Pour plus amples informations, s'adresser à
A. PREVOST & CIE.
20 déc.—88 k

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

Une magnifique propriété, 109x126 sur la rue Ste. Catherine, en face du Dépôt du Chemin de Fer de Colonisation du Nord.

WM. A. CURRY,
62, Rue St. Jacques.
13 nov.—57

FERME A VENDRE

Sur la Rivière Ottawa

AVEC

MAISON ET DEPENDANCES

La ferme est presqu'entièrement défrichée il y assez de bois pour les besoins domestiques. Elle a une étendue de près de 200 acres.

Adresse : Boîte 43, Montréal.
17 sept. tm k A—8

FERME St. GABRIEL

A VENDRE A BAS PRIX

Aux conditions les plus faciles, en cinq ou dix paiements annuels, avec ou sans comptant, au gré de l'acquéreur

120 LOTS A BATIR (les seuls qui restent), situés sur la Ferme St. Gabriel, à l'extrémité Ouest de la Cité, dans le centre manufacturier par excellence, entourés de Fonderies, de Manufactures et de Machines de tout genre, de Brasseries, de Raffineries de Sucre, des immenses ateliers du Grand-Tronc et d'un nombre considérable de grands établissements industriels où trouvent emploi tous les corps de métiers, touchant les nouveaux bassins et longeant le Canal de Lachine, dont l'élargissement doit encore amener en cet endroit les produits et le commerce de l'Ouest.

Rues, 60 pieds de largeur, en bon état, et trottoirs même en grande partie faits.

Annexion prochaine à la Cité, avec améliorations de tout genre.

Le flot de la population ouvrière, qui se porte en ce lieu depuis quelques années, y a rendu les loyers très rares et par suite d'un prix très élevé.

Ces terrains sont destinés à plus que doubler en valeur dans les deux ou trois années prochaines

Aux ouvriers de s'acquérir à bas prix une propriété au centre des grands établissements manufacturiers.

Aux personnes entreprenantes de saisir une bonne et facile spéculation.

S'adresser à
F. H. P. BRUNET,
Notaire,
Agent de propriétés foncières, de prêts et emprunts et d'assurance contre le feu et sur la vie. Bureau, Rue Brewster, Ferme St. Gabriel.
Ou à
J. B. LAFLEUR,
No. 13, Rue St. Lambert,
Montréal.
a—235

BUREAUX A LOUER.

DES SOUMISSIONS pour le loyer en entier ou en partie des splendides BUREAUX de la nouvelle bâtisse de la

Compagnie d'Assurance "LA CITOYENNE,"

Seront reçues jusqu'au NEUF DÉCEMBRE prochain.

On prendra des arrangements avec les locataires pour la division des Bureaux.

ARCH. McGOWN,
Secrétaire-Trésorier.
12 Novembre. 57—B

HOTEL RICHELIEU

45, Rue St. Vincent

Le propriétaire de l'Hôtel ci-dessus informe respectueusement le public, qu'ayant agrandi son établissement et que la fermeture de la navigation devant avoir lieu bientôt, il offre aux familles qui désireraient y prendre leur pension, toutes les accommodations désirables aux prix d'hiver.

L. E. DUROCHER,
Propriétaire.
nov.—55 m c p

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La Société VIAU & VIGER a été dissoute le 18 courant, de consentement mutuel. M. Viau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

C. T. VIAU,
MICHEL VIGER.
Montréal, 18 Septembre 1874.

M. VIAU a le plaisir d'annoncer que les affaires continueront sous les noms et raison de VIAU & FRERE, à leur ancienne place d'affaires, et il espère continuer à mériter l'encouragement libéral qui lui a été donné durant les années dernières. Son établissement qui a été considérablement agrandi, continuera à fabriquer les premières qualités de biscuits comme par le passé et rien ne sera épargné pour satisfaire les nombreuses pratiques.

VIAU & FRÈRE.
Montréal, 18 Septembre 187 11

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

M. JEAN LECLAIRE a cessé, le premier du courant de faire partie de la société F. & J. LECLAIRE & Cie.

Les affaires seront continuées comme par le passé, sous les mêmes nom et raison sociale de F. & J. LECLAIRE & Cie, par les soussignés.

ISIDORE LECLAIRE.
ALDERIC DESCHAMPS.
ALPHONSE LECLAIRE.
Montréal, 2 Décembre 1874.—73 m k

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

NOUVEAUX MEUBLES EN NOYER NOIR

M SHAW est agent pour plusieurs manufactures de meubles considérables et importantes, et y a le stock le plus complet de meubles pour chambre à coucher, boudoir, bibliothèque et salle à diner, il vendra sur prix des manufactories et joutant commission qui est bien au-dessous des prix des mêmes articles dans les autres magasins.

Venez et examinez le stock de l'établissement de M. Shaw, rue Craig, près du Carré Victoria.

Ventes par encan tous les lundis et jeudis.

HENRY J. SHAW,
Encanteur
289

J. A. HUDON,

A l'honneur d'informer ses pratiques et public, qu'il est prêt à faire des engagements pour la vente de marchandises à ses salles d'encan ou a domicile le jour et le soir, conditions faciles

J. A. HUDON,
391 rue Ste. Catherine,
Encanteur.
60

VENTE D'UN FONDS DE BANQUEROUTE.

Le soussigné vendra sans réserve le STOCK DE MARCHANDISES SE HES très bien assorti pour la saison, provenant de la cession de J. A. GAUCHER et suivra d'ici au 8 DÉCEMBRE prochain, les conveniables aux acheteurs ou en un seul lot à tant dans la $, ainsi que les appareils du magasin, tels que tablettes, comptoirs et appareils au gaz, poêle, safe de première qualité, set de chambre en noyer noir, etc., etc.

Si tout le stock n'est pas disposé d'ici à cette date, il sera vendu par encan public en lots convenables aux acheteurs le 12 DÉCEMBRE prochain, à DIX heures A.M., ainsi que les jours suivant.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

L. G. ST. JEAN
391, — Rue Ste. Catherine, — 392
Enseigne du Pavillon Rouge.
23 nov.— k 65

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de

DOSITHÉÉ ALLARD, de la Paroisse de la Pointe-Claire,
FAILLI.

Le soussigné vendra sur les lieux,

LUNDI, 14 DECEMBRE 1874

A ONZE HEURES A.M.

Les Meubles de Ménage, Animaux, Ustensiles d'Agriculture, Produits de la dernière récolte,

formant d'après l'inventaire une somme de huit cent piastres ($800), et à DEUX heures P. M., au Moulin du Failli, en la dite Paroisse de la Pointe-Claire, une grande quantité d'EFFETS et MATÉRIAUX qui se trouvent sur les lieux et d'une valeur d'environ $1,500.

Le tout sera vendu en lots pour satisfaire les acheteurs.

Conditions connues au jour de la vente.

Pour autres renseignements, s'adresser au syndic soussigné.

G. F. MAYRAND,
Syndic,
No. 6 Rue St. Jacques.
Montréal, 4 Décembre 1874 76—c

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

JAMES AUSTIN, de la cité de Montréal,
FAILLI.

Seront vendus au plus haut enchérisseur, au bureau de RIDDELL & EVANS, Western Chambers, 22 rue St. Jean, SAMEDI, le dix-neuvième de Décembre prochain à ONZE heures de l'avant-midi, les immeubles suivants :

1. Un lot de terre situé dans le Quartier St. Antoine de cette ville, étant partie du lot No. 714 sur le plan du cadastre du dit quartier, contenant soixante et un pieds de front sur soixante pieds de profondeur, borné en front par la rue Desrivières, en arrière par la propriété appartenant à James Langley, d'un côté par une rue projetée, et de l'autre côté par une ruelle projetée, sans bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre situé dans le dit Quartier St. Antoine, étant partie du lot No. 716 sur le plan du cadastre du dit Quartier, contenant trente et un pieds de front, trente pieds quatre pouces sur la ligne en arrière, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds, faisant face à la rue Desrivières.

JAMES RIDDELL,
Syndic.
Montréal, 15 Oct. 1874.—73

Charbon ! Charbon !

SEYMOURS & CO.

AGENTS POUR

LE CHARBON ANTHRACITE

DU

Chemin de Fer Delaware, Lackawa et Western.

Bureau : Coin des Rues St. François-Xavier et de l'Hôpital.

Cour à Charbon chez A. CANTIN Rue St. Joseph, près du Canal.
22 Septembre. 13—tm

CHARBON

DE TOUTE SORTE

CHARBON LACKAWANA

[SPÉCIALITÉ]

HART & BAKER

CARRE VICTORIA

COUR : NO. 15, RUE COLBORNE
1er oct.—r

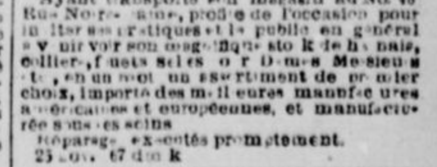

J. B. SENECAL.

SELLIER, ETABLI DEPUIS 40 ANS.

Ayant transporté son magasin au No. 46 Rue Notre-Dame, profite de l'occasion pour informer ses pratiques et le public en général qu'il vient d'avoir un stock de harnais, colliers, fouets selles pour Dames et Messieurs etc., en un mot un assortiment de premier choix, importés des meilleures manufactures américaines et européennes, et manufacturés sous ses soins

Réparages exécutés promptement.
25 nov. 67 d k

MARBRERIE CENTRALE

Coin des rues Lagauchetière et St. Alexandre.

Monuments en marbre et en pierre. Pierres de front, tapis, manteaux de cheminée, etc.

Un assortiment considérable toujours en main.

Travaux en Marbre de tout genre exécutés avec promptitude.

TANSAY & O'BRIEN,
Propriétaires.
23 —73 s k

COMMERCE.

Bureau de *La Minerve*,
Montreal, 4 Décembre 1874.

Après le peu de pluie que nous avons eu jeudi, le froid a pris dans la nuit et continue.

Les traverses du Bout de l'Ile et des petites rivières sont bonnes et on ne se plaint pas beaucoup des chemins d'hiver à la campagne ; aussi, nos marchés, aujourd'hui, sont mieux approvisionnés que les semaines dernières.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Hearn & Harrison, Opticiens, 242, Rue Notre-Dame, 4 Décembre 1874.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 h. P. M.
12°	20°	20°
Maximum	Minimum.	Moyenne
20°	10°	15°

D'après la marque du Baromètre :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
30.40	30.45	30.64

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 4 Décembre 1874.

L'or ouvert à 112½ et monté à ...... et fermé à 112½.

Greenbacks ont été achetés de 11 à 11½ et vendus de 0 à 10½.

Change sur New-York vendu de 10½ à 00.

Change sur Londres de 4.85½ à 00.
Traites d'Or pair à ½ d'escompte.
Argent Américain de 8 à 10.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTES DES FONDS.

STOCKS.	VALEUR.	Div. dern. six mois.	VENDEUR.	ACHETEURS.
BANQUES, ETC.	$		P C	P C
Montréal	200	8 p.c	184	183½
Ontario	40	4 p.c	110½	109½
British N. America	50	4 p.c	....	....
Cité	100	8 p.c	16½	1 5½
Peuple	50	4 p.c.	14½	1 1
Molson	50	4 p.c.	11-	117
Toronto	100	6 p.c.	186	185
Jacques Cartier	50	4 p.c.	107½	106½
Marchands	100	4 p.c.	121½	121½
Townships de l'Est	50	4 p.c.	..	20½
Québec	100	4 p.c.	....	110½
Nationale	50	4 p.c	....	111½
Union	100	4 p.c	109	07½
Mechanic's	50	4 p.c	...	8-½
Royale Canadienne	40	4 p.c	97½	97½
Commerce	50	4 p.c	87½	1 7
Métropolitaine	100	4 p.c.	99	98½
Dominion	50	4 p.c.		1 5
Hamilton	....	.....	97½	95½
Maritime	..	.....	85½	8-½
Echange	....	4 p.c.	107½	1 6½
Ville-Marie	...	....		....
Intercolonial Coal	100	.....	70	57
Huron Copper Bay	5	15p.c.	35	20
C. de F. G.-Tronc, 7 pc stg	100	.....		....
" M. & C. 8 p c stg.	....	.....	95	94½
" " 8 p c crt	..	.....		10-½
Télégraphe de Montréal	40	5 p.c	193½	19-½
Télégraphe de la Puiss	100	.....	...	-9
Cie. de Nav. du Richelieu	100	5 p.c.	149	143
" " Union	....	.....	...	....
" " Canadienne	100	4½p.c.	77½	68½
Cie. des Chars Urbains	50	6 p.c.	185	183
Cie. du Gaz	40	4 p.c.	136	135
Merchant's Exchange	00	4 p.c.		100
Cie. de Prêt et Credit Fonc.	...	5 p c	1 5	116
Can. Eng. & Mach. Co.	200	5 p.c.	60	55
Cie. d'Ass. de Québec	...	.....	..	...
Mont. Invst Ass. Stock	100	.....		...
Can. Cotton M. Co.	100	.....	53	48½
Cornwall Man Co.	...	.....	40	25
Mont. Warehousing Co.	50	.....	86	83
North Am. Car Co.	....	8 p.c	60	40
Montreal Dis Building Soc	....	.....	120	12
Permanent Building Ass.	...	.....	....	112
Boating & Fishing Co.	....	.....	....	...
Dominion Stock	100	.....	..	...
Dominion Bonds	....	.....	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c stg.	....	.....	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c crt.	....	.....	....	...
Déb. du Gouvern. 5 p c stg	....	.....	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c crt.	...	.....	...	....
Bons du Havre 6½ p c.	....	.....	02½	101½
" Corporation 6 p c.	....	.....	98½	98½
" Aqueduc 6 p c.	....	.....	98½	98½
Stock de la Corpor. 7 p c.	200	.....	116	115½
" " " 6 p c.	200	.....	....	100

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	109½ @ 109½
Traites en or do	pair @ ....
Or de New-York à 11.30 a.m.	112 @ ....

REMARQUES.

Ventes cette avant-midi :

Banque de Montréal—3 à 183½, 2 à 183½, 4 à 183½, 5 à 184.

Banque de la Cité—25 à 106.

Banque Ontario 28 à 109½.

Banque des Marchands—12 à 121½, 9 à 121½, 5 à 121½, 44 à 121½, 126 à 121½, 19 à 121½.

Banque Royale—100 à 97½.

Banque de Commerce — 50 à 137, 50 à 137.

Bons de la Corporation, 6 p c—$3000 à 98½.

Ventes cette après-midi :

Télégraphe de Montréal—25 à 184, 4 à 183½.

Banque des Marchands—25 à 121½, 50 à 117 x d, 25 à 117 x d, 100 à 117 x d.

Banque Royale—300 rapportées à 97½.

Banque de Commerce—12 à 137, 100 à 137.

Télégraphe de Montréal—3 à 193½, 2 à 193½.

C. & C. G. GEDDES,
Courtiers,
No. 44, rue St. Jean,
Bâtisse de la Banque d'Epargnes.
Rez-de-chaussée.

Montréal, 4 Décembre 1874

NAVIGATION

INFORMATIONS GENERALES.

TELEGRAPHIES SPECIALES DE LA MINERVE.)

(Par télégraphe.)

Cape Rosier, 4.

Temps nuageux et frais; therm. 10; forte brise au nord, pas de vaisseaux.

Rivière-aux-Renards, 4

Temps nuageux et froid ; therm. 10; forte brise au nord, pas de vaisseaux.

New-York, 4.

Les vapeurs SS. *Elysia*, de Glasgow, et *Crescent City*, de la Havane, sont arrivés.

Londres, 4.

Le vapeur SS. *City of London*, de New-York, est arrivé.

RAPPORT QUOTIDIEN DE LA HALLE AUX BLES.

Montréal, 4 Décembre 1874.

FARINE — Reçu, 2,900 qrts ; ventes 1,000 quarts. Marché lourd. Le blé à Chicago est coté ⅝c en baisse ce matin.

A Liverpool, ce matin, le blé est en hausse et le blé-d'inde plus facile. Blé blanc de Californie de 9s à 9s 5d; rouge américain du printemps d 8s 10 à 9s 6d. Blé-d'inde à 39s; pois à 46s. Saindoux à 66s. Blé du Mark Lane ferme. Blé d'inde fort. Les marchés Anglais de la campagne sont en hausse. Les marchés de la campagne en France sont généralement en baisse.

La demande ce matin a été limitée, et peu de transactions sont rapportées. Le marché continue d'être lourd, les ventes consistant principalement en petits lots pour les besoins immédiats. Cotes sans changements. Ventes: 50 quarts forte de boulangers à 4.90; 200 qrts médoc à 3.60, et 1,500 sacs de la cité à 2.45.

FARINE, — par quart de 196 lbs :

	$ c.		$ c.
Supérieur Extra	5 30	à	5 40
Extra superfine	5 00	à	0 00
De Goût	4 95	à	4 90
Extra du printemps	4 55	à	4 65
Superfine	4 25	à	4 30
Forte pour Boulangers	4 85	à	5 20
Fine	4 00	à	4 05
Moyenne	3 50	à	3 65
Recoupes	3 00	à	3 25
Farine en sac du H.-Canada p. 100 lbs	2 25	à	2 40
Farine au sac de la Cité	2 45	à	0 00

FARINE D'AVOINE. — Qualité inférieure, $0.00 ; qualité de choix, $5.25 à $5.40.

BLE—Marché tranquille.
Pas de transactions.

BLE-D'INDE—Tranquille à 85c à 90c.

POIS—Les cotes sont de $1.01½ à 1.02 par mts. de 66 lbs.

AVOINE—Ferme, de 42 à 43c pour nouvelle.

ORGE—Par mts. de 48 lbs.—Nominale. de 95 à 1.00.

FROMAGE—Tranquille. Bon de manufacture, 00c à 00c. Manufacture de choix 13½c à 14c.

BEURRE. — Marché tranquille et ferme. Les cotes sont de 23 à 27c, selon la qualité.

LARD—Ferme $23.50 à $24 00 pour nouveau mess et $21.00 à $21.50 pour mess mince.

SAINDOUX.—Ferme 15½c à 16c.

ALCALIS.—Potasse tranquille ; premières 5 90 à 5 92½ Perlasse lourde 6.92½ à 6.95 pour premières.

AVIS DE L'OUEST.—Les derniers avis de l'ouest suivants ont été reçu par le télégraphe à la Halle-aux-Blés, aujourd'hui :

Chicago, 4 Décembre, 10.00 a m.—Blé irregulier et ferme à 92½c pour janvier ; vendu à 92½c ; 91½c pour dec.

Blé-d'inde—Tranquille et plus facile ; offert à 74½c pour décembre.

00. 0 a m. — Reçu, Farine, 8,306 ; Blé, 80,000 ; Blé-d'inde, 50,000 ; Avoine, 14,000 ; Seigle, 0,000 ; Orge, 00,000.

Expédiés : Farine, 8,938 ; Blé, 8,000, Blé-d'inde, 29,000 ; Avoine, 3000 ; Seigle, 0,000 ; Orge, 0,000 mts.

Milwaukee, 4 Déc., 9 35 a.m. — Blé ferme $0 93½ pour No. 1 ; No. 2, à 90c ; $0.92½ pour fev. ; 90½c pour janv.

Reçues, 82,000 mts ; expédiés, 00,000 do.

FINANCE

Or, 10 a. m. .... 12½ | Change.... 4 86

PRODUITS REÇUS DURANT LES DERNIERS 24 heures.—4 Déc.

	G.T.R.
Farine, qrts	2900
Alcalis, qrts	11
Beurre, tinettes	136
Cuir, rlx	215
Avoine	......
Orge	......
Spiritueux	......
Porcs abattus	173
F. d'Avoine	100
Empois	225

MARCHE DE NEW-YORK

(Par télégraphe)

New-York, 4 Déc.

Coton—Tranquille ; à 14½c pour Middling Upland.

Farine—Marché tranquille et en bonne demande ; reçu 18,000 quarts ; ventes 11,000 quarts ; de $4.00 à $4.50 pour superfine de l'état; $4.70 à $5 65 pour commune à bonne ; $4 60 à $5.75 pour commune à choisie de l'état et de l'ouest.

Farine de Seigle—Marché tranquille, de 4.20 à 5.75.

Blé—Plus ferme ; reçu 82,000 minots, ventes, 49,000, 110 à 111 No. 2 Chicago ; 1 13½ à 1 17 pour No 2 Milwaukee; 1.18 à 1 25 pour No 1 du printemps : 1.19 à 1.25 pour rouge d'hiver ; 1.26 à 1.30 pour ambre do.

Seigle — Tranquille ; reçu 0,000 ; ventes 00,000 mts ; de 00 à 00c mêlé de l'Ouest et sous voile ; 00 à 00 pour nouveau do.

Blé-d'Inde — Marché ferme ; reçu 7,000 ; ventes 24,000, de 94c à 95c pour mêlé de l'ouest ; 94 à 95c pour sous voile ; 88 à 91c pour nouveau do et jaune.

Orge—Tranquille et en baisse ; reçu 6,000 minots ; ventes 25,000 minots à 1.50 pour du Haut-Canada.

Avoine—Marché ferme ; reçu 10,000, ventes 28,000 mts ; 69 à 70½c pour mêlée de l'ouest ; de 69c à 72c pour blanche do.

Lard—De $21.00 à 00.00 pour vieux mess.

Saindoux —De 13½c à 13½c pour fondu à la vapeur.

Beurre—De 28 à 44.

Fromage—De 12½ à 15½ pour commun à bon.

Petrole—Crue 5½ à 5½ ; raffinée, 10½ à 10½c.

Chicago, 4.

Porcs—Recettes aujourd'hui : 25,023 ; expédiés, 6,357.

MARCHE DE CHICAGO.

(Par Télégraphe.)

Chicago, 4.

Farine — Marché lourd et sans changement.

Blé — Marché lourd et irrégulier ; ventes du No 1 du printemps, de 92 à 93 ; ventes du No 2 de 00 à 00 au comptant, 00 pour décembre, et 00 pour juin ; No 3 du printemps à 89½c ; rejeté de 80 à 80½.

Blé-d'inde—Marché tranquille et ferme ; vente du No 2 mêlé à 00c pour au comptant ; 000 pour l'année ; 00c pour mai ; nouveau No 2 mêlé à 67c ; vieux, rejeté à 4?c.

Avoine—Marché en bonne demande et en baisse ; ventes du No. 2 à 54 ; pour blance de 00 à 00 ; rejetée à 50c.

Seigle—Marché ferme, en bonne demande et en hausse ; No 2 de 00c à 0.95c ; rejeté à 00c.

Orge— Marché tranquille et en hausse ; No 2 du printemps à 1.27½ pour au comptant et décembre; No 3 do, de $1.12 à $1.17.

Graine de Trèfle—Ferme de 2.25 à 2 60.

Whiskey—Marché ferme ; à 97.

Porc—Marché lourd ; ventes de $7 50 à $8.00.

Lard—Marché actif et en hausse à $20 00.

Saindoux—Marché tranquille et faible vente à 13.14 pour au comptant et à 00.00 pour le mois de fevrier.

Viandes préparées—Marché en bonne demande.

Provisions—Marché ferme et sans changements.

Epaules courtes, de 00 à 10.

Jambon vert, ferme et sans changement ; ventes à 10½

Viande fûmée—marché actif et en hausse.

Epaules—De 6½ à 7½.

Recettes :— 8?,000 quarts farine ; 60,000 minots blé ; 00,000 minots blé-d'inde ; 14,000 minots avoine ; 30,000 minots seigle ; 13,000 minots orge.

Expédiés :— 9,000 quarts farine ; 9,000 minots blé ; 29,000 minots blé-d'inde ; 30,000 minots avoine ; 0,000 minots seigle ; 6,000 minots d'orge.

MARCHES EUROPEENS.

(Par Télégraphe.)

Londres, 4, 12.30 p.m.

Consolidés, de 91½c à 92c pour au comptant et à terme.

Erié—De 24½ à 25 ; do pft. à 00.

Liverpool, 4, 12.30 p. m.

Coton—Ferme ; Uplands, de 7½c à 00c ; Orleans, 8½c à 00c.

Ventes : 12,000 balles, dont 2,000 pour spéculation et exportation.

Ventes de la semaine : 71,600 balles, y compris 8,000 pour exportation et 3,000 pour spéculation.

Stock maintenant dans le port : 506,000 balles, dont 132,000 américain.

Les arrivages de blé pour les trois derniers jours ont été de 10,000 boisseaux, y compris 3,000 américain.

Liverpool, 4.

Saindoux, à 65s par quint.
Viandes fumées—A 53s 0d.

Londres, 4, 2 p. m.

La vente de coton aujourd'hui a été de 6,900 balles américaine.

Céréales—Tranquilles.

Blé blanc de Californie à 9s 10d par qrts ; do de 10s 4d à 10s 7d pour rouge de l'Ouest du printemps, de 8s 8d à 9s 5d pour rouge d'hiver.

Blé-d'inde, de 39s à 38 9d.

Pois—A 44s 6d par qrts pour canadien.

Le taux de discompte à l'ouverture des marchés a été de 5 71/16, c'est-à-dire de 91/16 plus bas que le taux de la Banque d'Angleterre.

Le montant du bilan de la banque d'Angleterre en balance aujourd'hui a diminué de £18,000 durant la dernière semaine.

Le taux des espèces de la Banque de France a diminué de 8.435,000 francs durant la dernière semaine.

Le marché aux filatures et cotonnades à Manchester sont Lourdes, mais sans avoir subi aucune baisse.

Anvers, 4.

Pétrole 67 francs pour pâle américain.

Maison Nationale.

MONSIEUR VICTOR TRUDEL

Ci-devant de la Maison

MATHIEU & TRUDEL

Annonce qu'il a ouvert

No. 18, Rue Bonsecours

A deux portes de la rue Notre-Dame

UNE NOUVELLE EPICERIE

Après avoir servi le public pendant 12 ans dans cette branche de commerce et plus spécialement durant ces trois dernières années à la maison Mathieu & Trudel, où il a été directeur des achats, ce Monsieur compte à tous les titres, sur une large part de patronage.

Sa longue expérience, l'habileté et l'intelligence qu'il a déployées dans les affaires, doivent lui gagner la confiance et la sympathie.

Il offre aux acheteurs

Un assortiment des plus complets et des mieux choisis.

La garantie du passé est le gage d'un service empressé de sa part et apprécié par les citoyens de Montréal.

4 Mai. 197—a

MAISON NOTRE-DAME

ÉTABLIE EN 1869.

Nous venons de recevoir un nouvel assortiment, de premier choix, en Epiceries, Vins, Liqueurs, &c., &c.

Vins d'Oporto, Bourgogne, Sherry, Madère, Malvoisie, Terragona, Sicile, Bordeaux, Champagne, Cognac,

[*De toutes Marques.*]

Meilleures conserves alimentaires de Cross & Blackwell et autres fournisseurs Européens.

Café, Epices moulus et préparés dans nos prémisses.

Vins purs pour l'usage du Saint Sacrifice vendus avec la bienveillante autorisation de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

Seuls agents de la célèbre manufacture de Moutins à Café de Lane, Brother, de Millbrook, New-York.

Nos voitures transportent les effets à domicile, à bord des bateaux, chars et aux alentours de la Cité [sans charge extra.]

E. MATHIEU ET FRERE,
Successeurs de
MATHIEU & TRUDEL,
No. 88, Rue Notre-Dame.

Montréal, 19 Juin 1874. 284—a k

VENANT D'ARRIVER

Marchandises Nouvelles ! !

Raisin de Valence, en boutures
Rainsin de choix, boutures de Londres
Raisin Muscat
Un, deux et trois "Crown Dehesa"
Sultana de semence
"Cluster et Cartoon"
Belles Figues extra en boîtes et en mattes
Pruneaux
Citrons
Raisin d'Almeira et

Epiceries Générales

Sucre sec cassé, granulé, broyé et Sucre Ecossais raffiné.

Melasses, Porto Rico et manufacture de sucre, en petits tonneaux et barils.

Brandy
Gin (Genièvre)
Sherry Paul Emile Thomas
Vin de Porte
Champagne.

Vins Saint Peray mousseux, Ermitage, Châteaubourg et Rhône.

Amandes, Tarragones fraîches, écailles dures, Iviza et couvertes.

Noisettes et Avelines

A vendre par

V. HUDON.

28 oct.—j 41

MAGASIN DE LITS, MATELAS ET PAILLASSES.

77, Rue St. Martin, 77

[Coin de la rue St. Joseph.]

N'oubliez pas la place où vous pourrez avoir toute la valeur de votre argent.

THOMAS LEE,
77, rue St. Martin.

27 oct.—42 a c k

VERNISSAGE

Sur surface unie ou ornée, compositeur d'enseignes, bronzeur et doreur,

513, Rue Lagauchetière, (à l'entrée de la Rue Coté.)

C. FLETCHER,
Peintre d'Enseignes.

Les ordres seront promptement exécutés.

31 Octobre. 46—r

COLLINS & CIE.,

Coin du Carré de la Douane et de la Rue St. Paul, Montréal,

offrent en vente

DE BONS SACS A GRAIN DE SECONDE MAIN

A $8.00 Pour 100,

Octobre

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

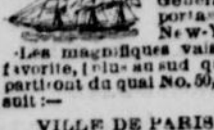

Les vapeurs de la Compagnie Générale Transatlantique portant les malles entre New-York et le Hâvre.

Les magnifiques vaisseaux de cette route favorite, [plus au sud que toute autre route], partiront du quai No. 50, North River, comme suit :—

VILLE DE PARIS.... 12 Décembre.
"PEREIRE"........ 26 Décembre.

Prix du passage en or, [le vin compris] au Hâvre :—

Première cabine, $125. Deuxième cabine $75.

On prendra un petit nombre de passagers d'entrepont pour $35, avec des accommodations et un confort qui ne peut fournir aucune autre ligne.

Billets d'excursion à prix réduits.

En prenant cette ligne, les voyageurs américains et canadiens qui vont au continent d'Europe ou qui en reviennent, se dispense-ront d'un voyage sur les chemins de fer de l'Angleterre et éviteront les désagréments que l'on éprouve en traversant la Manche, une perte de temps considérable, du trouble et des dépenses.

GEORGE MACKENZIE, Agent.
58, Broadway, New-York.

Agents à Montréal :

KNOWLES & DAVIES,
301, rue des Commissaires.

24 Novembre. 66—k

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1874-75 Arrangements d'Hiver 1874-75

Les Lignes de cette compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double engin.

Vaisseaux.	Ton.	Commandants
SARDINIAN	4100	[En construction.
CIRCASSIAN	3400	Capt. J. Wylie.
POLYNESIAN	4100	Capt. Brown.
SARMATIAN	3600	Capt. A. D. Aird.
HIBERNIAN	3434	Lt. Archer, R.N.R.
CASPIAN	3200	Capt. Trocks.
SCANDINAVIAN	3000	Lt. Smith, R.N.R.
PRUSSIAN	3000	Lt. Dutton, R.N.R.
AUSTRIAN	2700	Capt. Ritchie.
NESTORIAN	2700	Capt. R. S. Watts
MORAVIAN	2650	
PERUVIAN	2600	Capt. H. Wylie
MANITOBAN	3150	Capt. Richardson.
NOVA SCOTIAN	3300	Capt. Millar
CANADIAN	2600	
NORTH AMERICAN	1784	Capt. Cabel.
ACADIAN	350	Capt. Jas Scott.
CORINTHIAN	2400	Capt. J.G. Stephen
WALDENSIAN	2300	Capt. Graham.
PHOENICIAN	2600	Capt. Mylins.
ST. PATRICK	1207	Capt. Menzies.
NEWFOUNDLAND	1500	

Les STEAMERS de la Ligne de Liverpool [faisant voile de Liverpool, chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foy e pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse] doivent partir de Portland.

Caspian	28 Novembre
Hibernian	5 Décembre
Moravian	12 "
Sarmatian	19 "
Circassian	26 "
Prussian	2 Janvier

Prix du Passage :—

Cabine .... $70 à $80
Entrepont $25

Les vapeurs de la Ligne de Glasgow, devront partir de la Clyde tous les MARDIS, de Portland]

Prix du Passage :

Cabine $60
Intermédiaire 40
Entrepont 25

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Les passagers de cabine qui fourniront leur vin devront payer un droit de débouchage de 20c par bouteille.

Pour fret et autres détails s'adresser à Portland, à J. L. FARMER; à Bordeaux, à LAFITTE & VANDERCRUCE, ou E. DEPASS & Co; à Québec, à ALLANS, RAE & Co., au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, rue du 4 Septembre; à ANVERS, à AUG. SCHMITZ & Co., ou à RICHARD BERNS; à Rotterdam, à E. P. ITTMANN & ROON; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM; à Londres à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17, Gracechurch Street; à Glasgow, à JAMES & ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street; à Liverpool, à ALLANS BROS, James Street, ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des Rues Youville et Commune.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

Les soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession,

MOUSSEAU, CHAPLEAU & ARCHAMBAULT

16, Rue St. Jacques, Montréal.

J. A. MOUSSEAU, C.R. et M.P.
L'HON. J. A. CHAPLEAU, C.R. et M.P.P.
J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L.

Montréal, 21 Novembre 1874. 65—tm p

Duhamel, Rainville, Rinfret & Rainville,

AVOCATS.

Bureau : No. 30, Rue St. Vincent,

MONTREAL

JOSEPH DUHAMEL, H. FELIX RAINVILLE, OLIVIER RINFRET, HENRI B. RAINVILLE.

Montréal, 2 Septembre 1874. 6

ARCHAMBAULT & DE SALABERRY

AVOCATS,

No. 57—Rue St. Gabriel,—No. 57

F. X. Archambault. | L. de Salaberry.

MM. Archambault et de Salaberry suivront le Circuit de l'Assomption.

11 mars. —j

GARAND & BOURGEOIS

NOTAIRES.

No. 16,—Rue St. Vincent,—No. 16

M. GARAND tiendra aussi un Bureau du Soir à sa résidence No. 155, Rue St. Hubert, et

M. BOURGEOIS, au No. 472, Rue St. Joseph

M. GARAND, | L. C. BOURGEOIS.
7 Novembre. 52—tm k

DR. H. A. LABADIE

399, — RUE STE. MARIE, — 399

Près de la rue Panet.

27 fév. 143

Dr. BEAUDRY

Chez le Dr. E. H. TRUDEL,

75,—*Rue Dubord, Carré Viger*,—75

Visites et consultations à toutes heures du jour et de la nuit.

18 Novembre. 71—tm k

Mr. VICTOR ROY

ARCHITECTE,

53, Rue St. Jacques, Montréal.

21 Novembre. 65—tm k

W. JAMES & FILS

COUVREURS

816 et 818, rue Ste. Catherine

Se chargent d'enlever la neige sur les toits durant l'hiver aux plus bas prix.

24 nov.—r 68

HENRY HOGAN,

Agent d'Immeubles,

147, — RUE ST. JACQUES, — 147

[EN HAUT.]

Bons, Hypothèques, Prêts et Placements.

17 Mars. 158—a k

TYRE & McFARLANE,

Syndics, Comptables et Marchands à Commission.

236, RUE McGILL, MONTREAL.

JAMES TYRE, Syndic Officiel.
DUNCAN McFARLANE, Comptable.

18 oct.—30 g

RIDDELL & EVANS.

Comptables Publics, Syndics, etc.,

NORTH BRITISH CHAMBERS,

11, rue de l'Hôpital, Montréal.

JAMES RIDDELL, Syndic Officiel.

17 fév.—a 14

MANUFACTURE DE VINAIGRE

DE MONTREAL

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai ouvert une manufacture de Vinaigre au No. 41, rue Bonsecours, où je suis préparé à fournir au commerce un vinaigre qui défie la concorrence de n'importe quel vinaigre importé.

Je prends plaisir à référer au certificat des médecins suivants qui ont soigneusement analysé le vinaigre que je fabrique, lors de l'ouverture de mon établissement.

Michel Lefebvre.

CERTIFICAT

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adultéré il est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.

En foi de quoi nous avons signé.

T. G. Lussier, M.D. — P. E. Picault, M.D.
E. H. Trudel, M.D. — J. G. Bibaud, M.D.
Chs.F. Painchaud, M.D. — H. Peltier, M.D.
J. L. Leprohon, M.D. — E. Robillard, M.D.
A. Ricard, M.D. — R. Garnery M.D.
J. A Crevier M.D. — M. Ethier, M.D.
Jos. Gagnon, M.D. — A. A. Meunier, M.D

16 oct.—a c k

Extrait de Malt de John Hoff

Fournisseur de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe.

L'Extrait de Malt de Hoff, patronisé par le Prince de Galles et la Famille Royale de la Grande Bretagne et les principales Cours d'Europe Par la Noblesse et la haute bourgeoisie d'Angleterre et du Continent ; aussi par les principaux médecins et praticiens médicaux chez eux et ailleurs.

L'Extrait de Malt de Hoff est utile dans tous les cas de dyspepsie ; dans les catarrhes et les toux obstinées, dans les enrouements, les maladies catarrhales des tubes bronchiques ; dans les cas de consomption tuberculeuse, lat nte et progressive, et dans tous les cas de faiblesse et de débilité.

L'Extrait de Malt de Hoff a en sa faveur les meilleurs témoignages préparation médicinale et fortifiante qu'aient jamais reçu. Il est en grande réputation et sa demande en est toujours croissante, tandis que les témoignages reçus tous les jours prouvent sa valeur intrinsèque.

L'Extrait de Malt de Hoff a, par sa valeur intrinsèque, acquis une réputation comme remède curatif et fortifiant, qui n'a jamais été surpassée. Il possède une odeur très-agréable et s'adapte aux estomacs les plus faibles.

L'Extrait de Malt de Hoff. Des pamphlets avec les directions pour l'usage, des témoignages de distinctions des Empereurs, Rois, Princes et Médecins, avec médailles des sociétés savantes peuvent être fournis par le soussigné.

PRIX 75 cts la bouteille.

En vente chez PICAULT & CIE, Rue Notre-Dame.
" " E. MUIR, Place d'Armes.
" " J GOULDEN, Rue St. Laurent.
Et chez tous les Droguistes.

ASCHER & CIE.,
Seuls Agents en Gros de la Puissance du Canada.

12 Septembre. 4—tm k

DU CANADA

La demande constante du

DIAMOND RHEUMATIC CURE

à la manufacture, a nécessité de la part des propriétaires, l'établissement dans chaque Province du Canada, un dépôt en gros, où tous les Droguistes pourront s'en procurer immédiatement et sans difficulté, et en même temps, il sera plus facile aux commerçants d'en acheter des personnes avec qui ils font des affaires depuis un grand nombre d'années. Les agents en gros du "DIAMOND RHEUMATIC CURE" sont, pour Ontario, la société bien connue de MM. NORTHRUP & LYMAN, rue Scott, Toronto, et pour la Province de Québec, Messieurs

DEVINS & BOLTON,

Rue Notre-Dame, Montréal

L'efficacité du DIAMOND RHEUMATIC CURE comme remède pour la Goutte, le Rhumatisme et les autres maladies de ce genre, est reconnue par des milliers de canadiens. L'expérience prouve cet avancé. Celui qui le contesterait, dirait que la terre tourne autour du soleil. L'éditeur de la meilleure publication médicale en Angleterre, *The Medico Chirurgical Review and Practical Medecine*, parlant au nom de ses confrères, certifie que le

DIAMOND RHEUMATIC CURE

a la préférence sur tous les autres médicaments composés pour ces terribles maladies, parce qu'il ouvre les organes sécrétoires, tels que la peau, le foie et les reins, en outre qu'il purifie le sang et diminue l'action febrile de la constitution.

C'est pour ces raisons bonnes et suffisantes que tous les médecins prescrivent maintenant à leurs malades rhumatiques et goutteux le

Diamond Rhumatic Cure.

Que chaque malade qui lit ceci achète une petite bouteille de ce remède et en suivant la direction, il se convaincra de son efficacité et n'emploiera pas plus longtemps les remèdes du docteur. Tous les autres liniments sont inefficaces.

En vente chez tous les Droguistes du Canada

25 juillet. 284

CHERRY PECTORAL D'AYER. — Pour les Maladies de Gorge et des Poumons, telles que la Toux, le Rhume, Toux *râlante*, Bronchites, Asthme et Consomption.

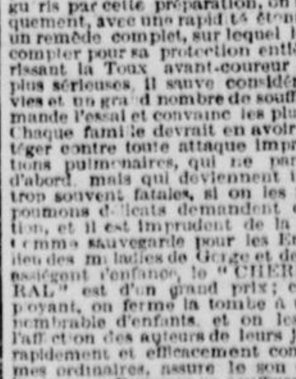

PARMI les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui soient d'une plus grande valeur à l'humanité que cet excellent remède pour toutes les maladies de Gorge et Poumons. On a fait une grande expérience de sa valeur, dans ce pays et dans d'autres, et cet essai a prouvé de son bon effet et de sa sûreté à guérir. Le témoignage de nos premiers citoyens, de toutes classes, établit le fait que le "CHERRY PECTORAL" soulagera et guérira les maladies de Gorge et de Poumons mieux que tout autre remède. Les affections les plus dangereuses des organes pulmonaires cèdent à son pouvoir; et les cas de CONSOMPTION, sont guéris par cette préparation, on le sait publiquement, avec une rapidité étonnante. C'est un remède complet, sur lequel le public peut compter pour sa protection entière. En guérissant la Toux avant-coureur de maladies plus sérieuses, il sauve considérablement de vies et un grand nombre de souffrants. Il demande l'essai et convainc les plus sceptiques. Chaque famille devrait en avoir pour se protéger contre toute attaque imprévue d'affections pulmonaires, qui ne paraissent rien d'abord, mais qui deviennent incurables, et trop souvent fatales, si on les néglige. Les poumons délicats demandent cette protection, et il est imprudent de la leur refuser. Comme sauvegarde pour les Enfants au milieu des maladies de Gorge et de Poitrine qui assiègent l'enfance, le "CHERRY PECTORAL" est d'un grand prix; car, en l'employant, on ferme la tombe à une foule innombrable d'enfants, et on les conserve à l'affection des auteurs de leurs jours. Il agit rapidement et efficacement contre les Rhumes ordinaires, assure le son et remet de l'insomnie. Personne ne souffrira de la GRIPPE et des BRONCHITES, quand on saura que l'on peut guérir ces maux avec autant de facilité.

D'abord, le produit d'une recherche chimique, et opiniâtre on n'épargne rien pour la composition parfaite de chaque bouteille. On peut avoir une grande confiance et croire que ce remède peut opérer des cures aussi merveilleuses que celles opérées jusqu'ici.

Préparé par

DR. J. C. AYER & CIE.,
Lowell, Mass.,

Chimistes, s'occupant de pratique et d'analyse

Vendu par tous les Droguistes, en tous lieux.

NOUVELLES ÉCURIES

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert sur la

Rue Notre-Dame, No. 110

Ancienne maison de Beaujeu

UNE ECURIE DE LOUAGE ET DE PENSION

Il espère que par quinze années d'expérience dans le commerce de chevaux mériter une part du patronage public.

Chevaux et Buggies toujours prêts.

LOUIS CHAUMETTE.

Montréal 16 Octobre 1874. —43

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La Société VIAU & VIGER a été dissoute le 18 courant, de consentement mutuel. M Viau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

C. T. VIAU,
MICHEL VIGER,

Montréal, 18 Septembre 1874.

M. VIAU a plaisir d'annoncer que les affaires continueront sous les noms et raison de VIAU & FRERE, à leur ancienne place d'affaires, et il espère continuer à mériter l'encouragement libéral qui lui a été donné durant les années dernières. Son établissement qui a été considérablement agrandi, continuera à fabriquer les premières qualités de biscuits comme par le passé et rien ne sera épargné pour satisfaire les nombreuses pratiques.

VIAU & FRÈRE.

Montréal, 18 Septembre 187 11

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

M. JEAN LECLAIRE a cessé, le premier du courant de faire partie de la société F. & J. LECLAIRE & Cie.

Les affaires seront continuées comme par le passé, sous les mêmes nom et raison sociale de F. & J. LECLAIRE & Cie., par les soussignés.

ISIDORE LECLAIRE.
ALDERIC DESCHAMPS.
ALPHONSE LECLAIRE.

Montréal, 2 Décembre 1874.—73 m k

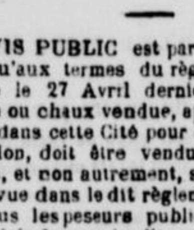

PIERRE ET CHAUX.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'aux termes du règlement No. 69, passé le 27 Avril dernier, toute pierre brute ou chaux vendue, apportée ou délivrée dans cette Cité pour des fins de construction, doit être vendue et délivrée au poids, et non autrement, sous la pénalité pourvue dans le dit règlement.

Tous les peseurs publics licenciés sont autorisés à peser la dite pierre ou chaux ; mais pour la plus grande commodité du public, une maison de pesée a été érigée sur la rue Guilbault, entre les rues St. Urbain et St. Laurent pour les fins spéciales du pesage de la pierre et de la chaux; et comme M. A. Perrault, qui a été nommé à cet effet, est maintenant prêt à agir,—toutes les personnes concernées sont par le présent notifiées que les dispositifs du dit règlement seront dorénavant strictement mis en force.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 1er Décembre 1874. } 73 a

AVIS.

CANADA
Province de Québec, }

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour amender l'acte 27 Victoria, Chapitre 24 intitulé; "Acte pour ériger le Village de Beauharnois en Ville," aux fins d'étendre les limites de la ville de Beauharnois et pour d'autres fins.

D. A. ST. AMOUR,
Sec.-Tres. de la ville de Beauharnois.

Beauharnois, 5 Novembre 1874.—55 m

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par "The Montreal Omnibus and Transfer Company" pour demander des amendements à son acte d'incorporation, l'autorisant et lui donnant le pouvoir de poser des *rails* ou *tramway* pour la circulation de *cars* et autres véhicules, dans la Cité et le District de Montréal, et pour autres fins.

GILMAN & HOLTON,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 5 Novembre 1874.—51 sts

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte amendant l'acte d'incorporation de la "Consumers Gas Company of the City and District of Montreal," pour la prolongation du temps limité pour obtenir l'assentiment de la Corporation de la Cité de Montréal, à un an à partir du 28e jour de Janvier 1875 et pour d'autres fins.

G. B. CRAMP,
Procureur pour la "Consumers Gas Co. of City and District of Montreal."

Montréal, 30 Novembre 1874 —71 m

AVIS

Application sera faite à la *Législature* de la Province de Québec, à sa prochaine session, par les Bénéficiers et Marguilliers [Incumbent and Church Wardens] de l'Eglise de St. Jean, de la paroisse de St. Jean l'Evangéliste, dans le Diocèse de Montréal, pour un acte les autorisant de vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est érigée, connue comme Lot No. 581, sur le plan du cadastre du quartier St. Laurent, mesurant 42 pieds 9 pouces sur la rue St. Urbain, et 65 pieds 6 pouces sur la rue Dorchester, et pour le placement des revenus dans l'achat ou paiement d'une autre propriété et l'érection d'une autre Eglise Paroissiale dans les limites de la dite paroisse, et pour autres fins.

CARTER & KELLER,
Solliciteurs.

Montréal, 16 Novembre 1874 —60 dm

AVIS

Est par les présentes donné qu'application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "National Insurance Company."

J. C. HATTON,
Procureur des Applicants.

Montréal, 24 Octobre 1874. 40 dm

AVIS.

Application sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, pour un Acte amendant l'Acte d'incorporation du Bureau de Commerce de Montréal.

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire.

Montréal, 28 Novembre 1874.—68 dm k

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

JEAN T. LEBEL,

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau No. 212, Rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le SEPTIEME jour de JANVIER prochain à 3 hs. P. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 2 Décembre 1874. 75—ds k

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

ADAM HIGGINS, en sa capacité de tuteur, dûment nommé, à Howard Frederick Higgins, mineur, issu de feu Howard Egan Higgins, en son vivant de la cité de Montréal, membre de la société de T. W. Higgins & Brothers, et Dame Janet Drennan, son épouse, le dit Adam Higgins étant spécialement autorisé pour les fins ci-dessus, par autorisation judiciaire, et la dite Dame Janet Drennan, pour elle-même, comme ayant été *commune en biens* avec feu son dit mari,

FAILLIS.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à la place d'affaires de la dite ci-devant société de T. W. Higgins & Brothers, No. 26, rue St. Maurice, en la cité de Montréal, MARDI, le vingt-deuxième jour de Décembre courant, à deux heures de l'après midi, pour recevoir un état de leurs affaires et pour nommer un syndic.

Et une assemblée des créanciers est par le présent appelée aux mêmes lieu, jour et date, à trois heures de l'après-midi, dans le but de considérer et approuver la vente de tous les biens et effets, en un lot, suivant les termes de la section quarante et un du dit acte.

JAMES RIDDELL,
Syndic par intérim.

Montréal, 3 Décembre 1874. dz—75

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

THOMAS WILLIAM HIGGINS et ADAM JAMES HIGGINS, de la Cité de Montréal, Marchands de Vin et Epiciers, tant individuellement et comme associés sous le nom de "T. W. Higgins & Bros."

FAILLIS.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au Bureau du syndic : RIDDELL & EVANS 24, rue St. Jean, en la Cité de Montréal, à QUATRE heures de l'après-midi, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de DECEMBRE courant, pour considérer, approuver et arranger les conditions de la vente de tous les biens de la Faillite, en un lot suivant les termes de la Section quarante-deux du dit Acte.

EDWARD EVANS,
Syndic

Montréal, 3 Décembre 1874. dz—75

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Et ses amendements.

Dans l'affaire de

ALEXANDER WATSON, commerçant sous les nom et raison de "Alexander Watson and Company,"

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et ses créanciers sont par les présentes notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 914, rue Ste. Catherine, en la Cité de Montréal, LUNDI, le Vingt-unième jour de Décembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

Et une assemblée des créanciers est par les présentes appelée au même lieu, même jour même date, à trois heures de l'après-midi, pour considérer, approuver et arranger les conditions de la vente de tous les biens et effets de la Faillite, en un lot, suivant les termes de la section quarante-et-un du dit Acte.

JAMES RIDDELL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 2 Décembre 1874. 75—ds

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal. }

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

PATRICK J. COX, FAILLI.

Le dit failli, ci devant commerçant, faisant affaires en la cité de Montréal, s'adressera à un juge ou à la Cour siégeant dans les affaires en faillite, au Palais de Justice, Montréal le Dix-Septième jour de Décembre prochain, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

PATRICK J. COX.

Par ses Procureurs *ad litem*,

PERKINS, McMASTER & PRÉFONTAINE

Montréal, 11 Novembre 1874.—58

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 2169.

PHILIP S. ROSS, JAMES ROSS et WILLIAM ROSS, tous de la Cité et du District de Montréal, Fournisseurs de navires, et marchands et associés et y faisant affaires ensemble comme tels sous les noms et raison sociale de "P. S. Ross et Brothers."

Demandeurs.

vs.

NORMAN VAN ALSTYNE. du même lieu Fondeur, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison sociale de "N. Van Alstyne et Cie.

Défendeurs.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif
Montréal, le vingt-sixième jour de Novembre mil huit cent soixante-et quatorze. } 69

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

NAPOLÉON VIAU, de la ville de Longueuil, marchand,

FAILLI.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, MERCREDI, le TRENTIÈME jour de DECEMBRE 1874, à TROIS heures P.M., pour l'examen des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 24 Novembre 1874. 68—ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

JOHN REID, de la Cité de Montréal, manufacturier et commerçant,

FAILLI.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue St. Jacques, en la cité de Montréal, SAMEDI, le SECOND jour de JANVIER 1875, à ONZE heures A.M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 30 Novembre 1874. 72—ds

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial de Québec, aux fins d'annexer au Comté des Deux-Montagnes pour les fins municipales, électorales et autres. Cette partie de la Paroisse Ste. Monique, se trouvant actuellement dans le Comté de Terrebonne.

Ste. Monique, 10 Novembre 1874. 55

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

ONÉSIME DORAIS,

FAILLI.

Une première et dernière feuille des dividendes a été préparée et restera ouverts aux oppositions jusqu'au ONZIÈME jour de DECEMBRE prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. A. ST. AMOUR,
Syndic.

Beauharnois, 26 Novembre 1874.—69 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

GEORGE WELLS, de la cité de Montréal, commerçant,

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 34, rue St. Georges, à Montréal, LUNDI, le 14e jour de Décembre prochain, à TROIS heures après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic Provisoire.

Montréal, 21 Novembre 1874.—69 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

NAPOLÉON VIAU, de la Ville de Longueuil, Commerçant,

FAILLI.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant MERCREDI, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 2 Décembre 1874. 71—ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

FRANCIS PATRICK McCONE, de la cité de Montréal, épicier et commerçant,

FAILLIS.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 533 rue Ste. Catherine, à Montréal, le 18e jour de Décembre prochain, à 10 heures a.m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 30 Novembre 1874. dz k—73

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

ARTHUR HAUMET dit LAMARCHE, de la Cité de Montréal, entrepreneur et commerçant.

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, sur la rue St. Joseph, en la Cité de Montréal, le 14e jour de Décembre prochain, à 10 hrs a.m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire

Montréal, 27 Novembre 1874. dz k—60

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

LOUIS BOUCHER, FAILLI.

Je, soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 21ème jour de Décembre prochain, à 3 heures P.M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général,

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 17 Novembre 1874.—61 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de FRANCIS F. STUART
FAILLI.

Le soussigné a produit au Bureau de cette Cour un consentement à sa décharge, exécuté par ses créanciers, et MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de DÉCEMBRE prochain, il fera application à la dite Cour pour la confirmation de sa décharge comme ci-dessus.

FRANCIS STUART,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT, ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 Novembre 1874 68

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

MAGLOIRE DESNOYERS, FAILLI.

Je soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre Dame, sous un mois, et sont aussi par le present notifiés de s'y réunir, le 26ème jour de DÉCEMBRE prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 28 Novembre 1874. dz—66 k

LA MINERVE

Journal Quotidien

Deux Editions par jour : Matin et Soir,

PRIX D'ABONNEMENT :

[Payable d'avance.]

EDITION QUOTIDIENNE.

Ville	un an	$8.00
"	six mois	4.00
Campagne	un an	6.00
"	six mois	3.00
Etats-Unis	un an—en or	7.20
"	six mois—en or	3.60

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE

Ville et Campagne	un an	6.00
" "	six mois	2.50
Etats-Unis	un an—en or	5.20
"	six mois—en or	2.80

Tout abonné désirant cesser son abonnement, doit en donner avis au moins un mois d'avance, et payer les arrérages Tout semestre commence doit se continuer jusqu'à échéance.

TARIF DES ANNONCES, par ligne

Première insertion Nonpareil	8 centins
Autres insertions, si insérées tous les jours	8
Autres insertions, trois fois par semaine	4
Autres insertions, deux fois par semaine	5
Autres insertions, une fois par semaine	6
Six mois, tous les jours	1.75
Un an	3.00
	Par insertion
Avis de Naissance	25 centins
Mariage et Décès	50 "

AVIS.

Toutes Notices ou Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., etc., seront chargées à dix centins la ligne.

La Semaine Agricole

Edition Hebdomadaire de La Minerve,

PARAISSANT LE VENDREDI MATIN.

ABONNEMENT,

Un an, payable d'avance	$1.
Etats-Unis (en or)	1'

ANNONCES.

Première insertion par ligne	10c
Insertions subséquentes	[illegible]